

*Preamble :*

First paragraph : no change,  
Second paragraph : no change,  
Third paragraph : amended to read :

« Affirms its interest in the furthering of the development...”

Fourth paragraph : no change.

*Operative paragraphs :*

Paragraph (1) : no change,  
Paragraph (2) : no change,  
Paragraph (3) : amended to read :

“To form, during next year, in co-operation with the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, a small committee of experts in the basic sciences (exact, natural and social), to examine, in consultation with the specialized agencies, the question of the possible establishment, of international research laboratories, including the advisability of, and appropriate procedure for, convening an international conference of scientists with instructions to submit a general report to the Council on this subject.”

Paragraph (4) : no change.

*The resolution was adopted by 14 votes to 2, with 2 abstentions.*

The meeting rose at 6.30 p.m.

## ONE HUNDRED AND NINETY-FIFTH MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on Wednesday, 11 August 1948, at 3 p.m.*

*President : Dr. Charles MALIK*

### 34. Report of the Secretary-General on the United Nations Trade and Employment Conference (E/807, E/952 and ICITO/1/4<sup>1</sup>)

The PRESIDENT explained the purpose of the Council's debates on the item under discussion and the subsequent item.<sup>2</sup> The Council had before it reports on the result of two conferences which it had convened for the purpose of establishing specialized agencies to deal with trade and with maritime matters. Those conferences had been plenipotentiary conferences. Their Final Acts had been signed by participating governments, and the Conventions drawn up were open for signature. Consequently, to reopen questions which had been settled at those conferences would not be in order. What the

*Préambule :*

Premier alinéa : sans changement;  
Deuxième alinéa : sans changement;  
Troisième alinéa : amendé de manière à dire :

« Affirme l'intérêt qu'il porte au développement...»;

Quatrième alinéa : sans changement.

*Dispositif :*

Paragraphe 1) : sans changement;  
Paragraphe 2) : sans changement;  
Paragraphe 3) : amendé comme suit :

« A réunir, au cours de l'année prochaine, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un comité restreint d'experts dans les sciences fondamentales (sciences exactes, sciences naturelles, sciences humaines) en vue d'étudier, en consultation avec les institutions spécialisées, la question de la création éventuelle de laboratoires internationaux de recherche, y compris l'opportunité de convoquer, et les conditions dans lesquelles pourrait être utilement convoquée, une conférence internationale d'hommes de science chargés de soumettre au Conseil économique et social un rapport d'ensemble sur la question »;

Paragraphe 4) : sans changement.

*Cette résolution est adoptée par 14 voix contre 2, avec 2 abstentions.*

La séance est levée à 18 h. 30.

## CENT QUATRE-VINGT- QUINZIEME SEANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 11 août 1948, à 15 heures*

*Président : M. Charles MALIK*

### 34. Rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi (E/807, E/952 et ICITO/1/4<sup>1</sup>)

Le PRÉSIDENT expose le but des débats du Conseil sur le point de l'ordre du jour en discussion et sur le point suivant<sup>2</sup>. Le Conseil est saisi de rapports sur les résultats des conférences que le Conseil a convoquées en vue de créer des institutions spécialisées qui s'occupent du commerce et des questions maritimes. Ces conférences ont été des conférences de plénipotentiaires. Les actes finaux qu'elles ont établis ont été signés par les gouvernements participants, et les conventions élaborées par elles sont ouvertes à la signature. Le règlement ne permet donc pas de reprendre l'examen des questions qui ont été résolues par

<sup>1</sup> Havana Charter, see *Final Act of the United Nations Conference on Trade and Employment*.

<sup>2</sup> Items 40 and 41 of the agenda.

1 Charte de La Havane; voir *Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi*.

2 Points 40 et 41 de l'ordre du jour.

Council had to do was to complete the record on the two conferences which it had itself convened. At the same time, members of the Council had an opportunity of expressing their views on the results of the conferences, if they wished to do so.

Mr. THORP (United States of America) recalled that at the last session of the Council the United Nations Conference on Trade and Employment had still been in session at Havana. Shortly after adjournment of the Council, the Final Act of the Havana Conference had been completed and signed by more than fifty nations.

He thought that he could speak for all members of the Council in expressing appreciation of the tremendous amount of preparatory work done on the drafting of an international trading code and the establishment of a specialized agency in that field. He recalled that the resolution whereby the Council had initiated that work had been one of the first adopted;<sup>1</sup> he was confident that it was still one of the most important.

No action was required on the Secretary-General's report (E/807). The substance of the Havana Charter was of the greatest interest, but it was at present under consideration by governments and there was no need for the Council to examine it. In view of the remarks made by the President, and in order to dispose of the item as quickly as possible, he therefore proposed the adoption of the following resolution :

#### *"The Economic and Social Council"*

*"Notes with satisfaction the report by the Secretary-General on the United Nations Conference on Trade and Employment."*

Mr. MUNIZ (Brazil) recalled that the Brazilian delegation had participated since the very outset in the work leading up to the Havana Charter for an International Trade Organization. Brazil had taken part in the tariff negotiations in Geneva and had recently decided to put into provisional application the General Agreement on Tariffs and Trade. It was therefore with satisfaction that the Brazilian delegation had seen the hard work done in London and Geneva brought to fruition at Havana.

The Havana Charter was an ambitious, difficult and important document. It was essentially a compromise and, as such, contained some serious inconsistencies. In his view there were two major policy inconsistencies in the Charter, against the retention of which the Brazilian delegation had fought hard but unsuccessfully. The first appeared in article 16, paragraph 2, which sanctioned the continuation of preferential tariffs and thereby nullified the basic clause in the same article on unconditional and general most-favoured-nation treatment. For in practice, though not in the theory of the Charter, there would be two groups of countries: on the one side those applying that clause in an unconditional and unlimited manner, and on the other side the

ces conférences. Ce que le Conseil doit faire, c'est d'achever le cycle des actes relatifs aux deux conférences qu'il a lui-même décidé de convoquer. En même temps, les membres du Conseil auront, s'ils le désirent, l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les résultats de ces conférences.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que, lors de la dernière session du Conseil, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi siégeait encore à La Havane. Peu après la clôture de la session du Conseil, l'Acte final de la conférence de La Havane a été parachevé et signé par plus de cinquante pays.

Il croit se faire l'interprète de tous les membres du Conseil en disant combien il apprécie l'immense travail préparatoire accompli pour l'élaboration d'un code international du commerce et la création d'une institution spécialisée en cette matière. Il rappelle que la résolution par laquelle le Conseil a pris l'initiative de cette œuvre est l'une des premières qu'il ait adoptée<sup>1</sup>; il a la conviction qu'elle reste l'une des plus importantes.

Le rapport du Secrétaire général (E/807) n'appelle aucune suite de la part du Conseil. Les dispositions essentielles de la Charte de La Havane présentent le plus grand intérêt, mais les divers gouvernements intéressés les ont mises à l'étude, et il n'est pas nécessaire que le Conseil les examine. En raison des remarques faites par le Président et afin de régler le plus vite possible ce point de l'ordre du jour, l'orateur propose l'adoption de la résolution suivante :

#### *« Le Conseil économique et social »*

*« Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi. »*

M. MUNIZ (Brésil) rappelle que la délégation brésilienne a participé, depuis le début, aux travaux qui ont abouti à La Havane à l'élaboration de la Charte d'une Organisation internationale du commerce. Le Brésil a pris part aux négociations tarifaires de Genève et a décidé récemment de mettre provisoirement en application l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est donc avec satisfaction que la délégation brésilienne a vu le dur labeur accompli à Londres et à Genève porter ses fruits à La Havane.

La Charte de La Havane est un document ambitieux, difficile et important. Elle constitue essentiellement un texte de compromis et, comme tel, elle renferme des contradictions sérieuses. A son avis, il y a deux grandes contradictions de doctrine dans la Charte, dont le Brésil s'est vainement efforcé d'obtenir la suppression. La première apparaît au paragraphe 2 de l'article 16, qui sanctionne le maintien des tarifs préférentiels et annihile, par là, la déclaration de principe énoncée dans le même article sur l'application inconditionnelle et générale de la « clause de la nation la plus favorisée ». En effet, bien qu'en théorie la Charte ne le prévoit pas, il y aura, dans la pratique, deux groupes de pays : d'un côté, ceux qui appliqueront cette

<sup>1</sup> See *Economic and Social Council Resolutions*, first year, first session, resolution 13.

1 Voir *Résolutions du Conseil économique et social*, première année, première session, résolution 13.

preferential groups which retained a privileged status releasing them from its full application. The original intention of abolishing preferences had been stultified not only by article 16, paragraph 2, but also by article 15, which related to the establishment of new preferences.

The second major inconsistency was in the export subsidy provisions. In all cases of major departures from so-called "normal" commercial policies, such as the establishment of new preferences, or quantitative restrictions for economic development, the procedure of prior approval or of qualified prior control by the International Trade Organization was laid down. But for export subsidies, which were an objectionable form of unfair competition, the obligation to obtain prior approval, which had been included in the Geneva text, had been deleted at Havana. The establishment, by the terms of article 28, of machinery for regulating export subsidies only alleviated, but did not eliminate, that basic inconsistency.

Apart from those negative aspects, however, the Havana Charter contained a number of positive features. The whole of chapter VI, dealing with inter-governmental commodity agreements, was a significant advance in international policy towards minimizing the impact of cyclical instability of raw material prices. Chapter V, dealing with restrictive business practices, also represented notable progress.

An important and constructive feature of the Havana Charter was the emphasis laid on the positive role of the International Trade Organization in the promotion of economic development. Earlier texts had given more prominence to its disciplinary functions. It had now been clearly recognized that the problem of trade expansion was not merely one of reducing trade barriers, but also of raising the income level throughout the world. The reduction of trade barriers was only a condition for the expansion of international trade. The impetus for that expansion had to come from economic development. Chapter III of the Havana Charter was thus of basic importance, both for the concept and for the operation of the Organization. Under-developed countries still felt, however, that the obligations relating to commercial policy incurred under chapter IV were more positive and concrete than the development provisions of chapter III, particularly because of the restrictive nature of article 13, on governmental assistance for economic development and reconstruction. The Brazilian Government considered, however, that, on balance, it was perhaps the best compromise formula that could have been reached.

clause d'une manière inconditionnelle et illimitée, et, de l'autre, les groupes de pays à tarifs préférentiels qui conserveront un statut privilégié les dispensant d'appliquer intégralement la clause. L'intention primitive d'abolir les tarifs préférentiels a été viciée non seulement par le paragraphe 2 de l'article 16 mais aussi par l'article 15, qui a trait à l'établissement de nouvelles préférences.

La deuxième grande contradiction concerne les dispositions relatives aux subventions à l'exportation. Dans tous les cas où un pays voudrait s'écarte sérieusement des méthodes commerciales dites « normales », comme pour instaurer de nouvelles préférences ou des restrictions quantitatives visant à encourager le développement économique, on a posé pour règle qu'il devra, à cette fin, rechercher au préalable l'approbation de l'Organisation ou se soumettre dans une certaine mesure à un contrôle préalable. Mais, en ce qui concerne les subventions à l'exportation, qui constituent un procédé critiquable de concurrence déloyale, l'obligation d'obtenir une approbation préalable, qui figurait dans le texte de Genève, a été supprimée à La Havane. L'institution, par l'article 28, d'une procédure réglementant les subventions à l'exportation a bien atténue cette contradiction fondamentale, mais ne l'a pas supprimée entièrement.

En dehors de ces aspects négatifs, la Charte de La Havane comporte toutefois un certain nombre de traits positifs. Tout le chapitre VI, qui traite des accords intergouvernementaux sur les produits de base, constitue un progrès important vers une action internationale destinée à atténuer le plus possible les conséquences des variations cycliques des prix des matières premières. Le chapitre V, qui traite des pratiques commerciales restrictives, représente, lui aussi, un progrès notable.

Un des traits importants et constructifs de la Charte de La Havane est l'importance accordée au rôle positif que peut exercer l'Organisation internationale du Commerce pour favoriser le développement économique. Les textes précédents avaient attaché plus d'importance à son rôle de discipline. On a maintenant reconnu clairement que le problème de l'intensification des échanges commerciaux ne se bornait pas à l'atténuation des entraves qui s'opposent au commerce, mais consistait plutôt à éléver le niveau des revenus dans le monde entier. La diminution des entraves au commerce n'est qu'une condition de l'intensification des échanges internationaux. Mais, pour cela, l'impulsion doit venir du développement économique. Le chapitre III de la Charte de La Havane est donc d'une importance fondamentale, à la fois pour la conception de l'Organisation et pour son fonctionnement. Cependant, les pays insuffisamment développés persistent à penser que les obligations en matière de politique commerciale qui découlent du chapitre IV sont d'une nature plus positive et plus concrète que les dispositions du chapitre III relatives au développement économique, particulièrement à cause du caractère restrictif de l'article 13 sur l'aide de l'Etat en faveur du développement économique et de la reconstruction. Le Gouvernement brésilien estime toutefois que, tout compte fait, c'est là peut-être la meilleure formule de compromis à laquelle il ait été possible d'aboutir.

The Brazilian delegation had co-operated assiduously and sincerely in the framing of the Charter. It had had to compromise on many points in the effort to reach agreement on an instrument designed to re-open the obstructed channels of international trade. It had always been convinced that in the last resort the spirit in which the Havana Charter was implemented would count more than the letter of its provisions.

Brazil, with her fundamental interest in the expansion of international trade, would gladly co-operate with the International Trade Organization when it was established. In spite of the imperfections in its constitution, which time and experience might correct, that Organization, he was convinced, would play a constructive part in increasing trade relations and in strengthening that sense of interdependence and solidarity which was the essence of peace.

Mr. LYCHOWSKI (Poland) stated that the position of his country in relation to the Havana Charter for an International Trade Organization was peculiar. Poland had not been invited to send representatives to the two sessions of the Preparatory Committee, but Polish observers had closely followed its work. On the other hand, Poland had been represented, and had played an active part, at the Havana Conference. After careful consideration, however, the Polish Government had decided not to sign the Final Act of that Conference and it would be useful to explain in greater detail why his Government, which had an open mind on the problems dealt with in the Havana Charter and had been in possession of all the necessary information to grasp the technical intricacies of those complex problems, had nevertheless decided to take no further part.

The Polish objections to the Havana Charter could be divided into two categories. First, it was considered that there was a basic discrepancy between the emphasis placed on provisions relating to international trade questions on the one hand and those relating to questions of employment and economic development on the other. Secondly, it was felt that in the all-important question of its approach to future commercial policy, the Havana Charter was fundamentally wrong.

The tendency to place unequal emphasis on trade and employment questions had been obvious from the start, despite the very name given by the Council to the Conference. From the outset, the text of the instrument in preparation had been concentrated almost solely on questions of international trade, while employment, and even more so economic development, had been relegated to a marginal position until the very end, when an ineffectual attempt had been made to remedy that fundamental error. The Polish Government could not therefore regard the Havana Charter as an instrument dealing with questions other than those of international trade. But it was erroneous and dangerous to think of international trade as an aim in itself. International trade was a function,

La délégation du Brésil a assidûment et sincèrement collaboré à l'élaboration de la Charte. Elle a dû accepter des compromis sur de nombreux points, soucieuse qu'elle était de s'entendre sur un instrument de nature à dégager les voies obstruées du commerce international. Elle a toujours été convaincue qu'en dernière analyse, c'est l'esprit dans lequel la Charte de La Havane sera appliquée qui comptera plus que la lettre du texte.

Le Brésil, qui est essentiellement intéressé à voir se développer le commerce international, s'empressera de collaborer avec l'Organisation internationale du Commerce lorsque celle-ci sera établie. En dépit des imperfections de ses statuts, que l'avenir et l'expérience permettront peut-être de corriger, cette Organisation, il en est convaincu, jouera un rôle constructif dans le développement des échanges commerciaux et renforcera dans le monde ce sens de l'interdépendance et de la solidarité qui est essentiel à la paix.

M. LYCHOWSKI (Pologne) déclare que la position de son pays à l'égard de la Charte de La Havane instituant une organisation internationale du commerce, est particulière. La Pologne n'a pas été invitée à envoyer des représentants aux deux sessions de la Commission préparatoire, mais des observateurs polonais ont suivi de près ses travaux. En revanche, la Pologne a été représentée à la Conférence de La Havane et y a joué un rôle actif. Toutefois, après mûre réflexion, le Gouvernement polonais a décidé de ne pas signer l'Acte final de cette conférence; et il sera sans doute utile d'expliquer avec plus de détails pourquoi ce gouvernement, qui n'avait pas d'opinion préconçue sur les problèmes traités dans la Charte de La Havane et qui disposait de toutes les informations nécessaires pour bien saisir dans leur complexité technique, a néanmoins décidé d'arrêter là sa participation.

Les objections de la Pologne à la Charte de La Havane sont de deux ordres. Premièrement, on a estimé qu'il existait une contradiction fondamentale entre l'importance accordée, d'une part, aux dispositions relatives aux questions de commerce international et, d'autre part, à celles qui ont trait aux questions de l'emploi et du développement économique. Deuxièmement, on a pensé que, dans la très importante question de la conception de la politique commerciale de l'avenir, la Charte de La Havane était marquée d'une erreur fondamentale.

La tendance à ne pas accorder la même importance à la question du commerce et à celle de l'emploi s'est manifestée dès les premiers jours, malgré le titre même donné par le Conseil à la Conférence. Dès le début, le texte de l'instrument en cours d'élaboration a été consacré presque uniquement à la question du commerce international, tandis que la question de l'emploi et, plus encore, celle du développement économique ont été reléguées au second plan, encore que, tout à la fin, une tentative infructueuse ait été faite pour corriger cette erreur fondamentale. Le Gouvernement polonais ne peut donc considérer la Charte de La Havane comme un instrument qui porte sur autre chose que le commerce international. Mais il est inexact et dangereux de considérer le commerce internatio-

and a function only, of the development of the national economies of the different countries. Increased economic activity would add to the volume of international trade, which, *pari passu*, would promote greater domestic production, fuller employment and better use of national resources.

The Havana Charter did of course contain passages stressing the need of full employment for the purposes of international trade. But those passages, unlike the provisions relating to trade, were in very general terms and, what was more important, revealed very little attempt to link up the theoretical assertions made in them with the practical implications of the numerous sections in which trade questions were dealt with in detail. In fact, countries which acceded to the Havana Charter would often be obliged, by its provisions on international trade, to take action bearing little relationship to their needs in the sphere of national economic development and full employment.

Not only had the problem of full employment been treated as of minor importance; it had also been approached in a one-sided fashion which took into account the economic structure of only the more highly developed countries. But the same economic conditions which in highly developed countries resulted in mass unemployment were characterized in under-developed countries by inadequate use of national resources.

The familiar remedy in case of such symptoms was to keep investments equal to savings; but that was inadequate in under-developed countries, which could only attack the roots of such a problem by large-scale imports of capital goods. The Havana Charter, however, allowed no place for the application of such measures, should other "normal" policies prove inadequate. Under-developed countries were bound by its provisions in just the same way as countries with highly developed economies. Thus the Havana Charter, by failing to take into account the close relationship between the level of economic development and commercial policy, tended to perpetuate existing disparities in economic development. It was not an international instrument of universal applicability to all countries, including those whose basic economic interests were not identical with the narrower interests of the development of international trade.

But even in the limited field of commercial policy proper, the Polish Government had grave doubts regarding the wisdom of the policy underlying the Havana Charter. It was necessary to remove current misunderstandings on the basic principles of Poland's policy. His country was not in principle opposed to multilateral trade, and in fact recognized the great benefits it could bring. But Poland was convinced that existing economic conditions made its adoption on a world-wide scale impossible, and that those

nal comme une fin en soi. Le commerce international est un élément — un seul — du développement des économies nationales des différents pays. L'accroissement de l'activité économique entraîne l'augmentation du volume des échanges internationaux qui, parallèlement, favorise l'essor de la production nationale, l'emploi d'une main-d'œuvre plus nombreuse et une meilleure utilisation des ressources nationales.

La Charte de La Havane contient bien certaines dispositions qui font ressortir la nécessité du plein emploi en vue du développement du commerce international. Mais ces passages, à la différence de ceux qui touchent aux questions commerciales, sont rédigés en termes très généraux et, ce qui est plus important encore, ils montrent que l'on a fait peu d'efforts pour mettre en harmonie les déclarations théoriques ainsi faites avec les conséquences pratiques qui découlent des sections où sont traités en détail les problèmes commerciaux. En réalité, les pays qui ont adhéré à la Charte de La Havane seront souvent obligés, en raison des clauses relatives au commerce international, de prendre des mesures n'ayant que peu de rapport avec les besoins du développement de leur économie nationale et du plein emploi.

Non seulement le problème du plein emploi a été traité comme s'il était de peu d'importance, mais il n'a été abordé que dans un sens unilatéral, car on a tenu compte uniquement de la structure économique des pays les plus avancés. Or, les conditions économiques qui, dans les pays avancés, conduisent à un chômage massif se traduisent dans les pays peu évolués par l'emploi insuffisant de leurs ressources nationales.

Lorsque se manifeste ces phénomènes, la solution traditionnelle consiste à faire en sorte que les investissements de capitaux restent égaux à l'épargne. Mais cette solution est insuffisante dans le cas des pays peu développés, qui ne peuvent atteindre la racine du mal qu'en recourant à des importations massives de biens de production. Toutefois, la Charte de La Havane ne fait aucune place à ces mesures pour le cas où les autres méthodes « normales » se montreraient insuffisantes. Les pays insuffisamment développés sont liés par ses dispositions tout autant que les pays économiquement avancés. Ainsi, la Charte de La Havane, parce qu'elle n'est pas parvenue à tenir compte des rapports étroits qui existent entre le niveau du développement économique et la politique commerciale, tend à perpétuer les inégalités existant entre le développement économique des divers pays. Ce n'est pas un instrument international que l'on puisse appliquer dans tous les pays, notamment dans les pays dont les intérêts économiques essentiels ne se confondent pas avec les intérêts plus étroits du développement du commerce international.

Mais, pour s'en tenir à la politique commerciale proprement dite, le Gouvernement polonais éprouve des doutes sérieux quant à la sagesse de la politique qui est à la base de la Charte de La Havane. Il importe de dissiper certains malentendus actuels quant aux principes de la politique polonaise. La Pologne n'est pas, en principe, opposée au commerce multilatéral et, en réalité, elle reconnaît les grands avantages qu'il pourrait apporter. Mais elle est convaincue que les conditions économiques actuelles rendent impossible

sections of the Havana Charter which envisaged world-wide multilateral trade would be inapplicable for a long time to come. The basic idea underlying them, which was equality of treatment, could be applied only if the economic potentials of the different countries were more evenly balanced than before the war. But differences in economic potential had, in fact, increased.

It was true that the Havana Charter made provision for countries with under-developed economies to protect themselves against strong foreign competition, during a transitional period. But it was unrealistic to imagine that the present disparity would vanish within a few years. To conclude an international agreement on that false and unrealistic basis was complete self-delusion.

The Polish Government considered that the case for an international trade organization could be made out. But the statutes of such an organization should have been based on a realistic assessment of existing conditions and should have provided for gradual improvement; they should have taken as their main point of departure what the Havana Charter treated rather as exceptional circumstances of a transitory nature.

There was a further reason why his Government had not acceded to the Havana Charter : discrepancies existed between the theory of the Charter and the commercial practice of its most fervent supporters. The Polish Government had grave doubts regarding the fundamental concepts underlying the Charter, but it expected those concepts to be upheld in practice by the nations mainly responsible for them. What was it to think when a government whose theories on non-discrimination and the quantitative and qualitative restriction of imports and exports were well known, proceeded to introduce an arbitrary system of export licensing ? It was permissible to doubt the significance of the Havana Charter when such an arbitrary system was adopted and imposed on others by a government which expressed the intention of creating, in the International Trade Organization, machinery to eliminate just such systems.

Finally the Polish Government had not signed the Final Act of the Havana Conference because it felt that the important question of trade relations had been approached on mistaken and outmoded lines which excluded the possibility of useful international co-operation. An international instrument designed to regulate international trade could not be beneficial or effective until world trade was envisaged as a function of world production and world development, and until the much-advertised principle of non-discrimination and equality of treatment had been put into effect by those countries which proclaimed it the loudest.

son adoption à l'échelle mondiale, et que les dispositions de la Charte de La Havane, qui envisagent la généralisation du commerce multilatéral dans le monde entier, resteront encore longtemps inapplicables. L'idée fondamentale dont s'inspirent ces dispositions, c'est-à-dire, celle de l'égalité de traitement, ne pourrait recevoir d'application que si l'équilibre entre les potentiels économiques des différents pays était meilleur qu'avant la guerre. Mais en réalité les inégalités entre les potentiels économiques se sont encore aggravées.

Il est vrai que la Charte de La Havane contient des dispositions permettant aux pays dont l'économie est insuffisamment développée de se protéger, pendant une période de transition, contre une concurrence étrangère trop vive. Mais c'est manquer de réalisme que d'imaginer que les inégalités actuelles disparaîtront d'ici quelques années. Conclure un accord international sur cette base fausse et chimérique, c'est se bercer d'illusions.

Le Gouvernement polonais estime qu'on peut, à bon droit, défendre le principe d'une organisation internationale du commerce. Mais les statuts d'une telle organisation auraient dû reposer sur une évaluation réaliste des conditions actuelles et n'auraient dû tabler que sur une amélioration progressive de la situation ; ils auraient dû prendre surtout comme point de départ ce que la Charte de La Havane a considéré comme des circonstances exceptionnelles de caractère transitoire.

Il existe une autre considération qui a empêché la Pologne d'adhérer à la Charte de La Havane : ce sont les contradictions qui existent entre les théories sur lesquelles repose la Charte et les pratiques commerciales suivies par ses partisans les plus zélés. Le Gouvernement polonais éprouve des doutes sérieux sur les conceptions fondamentales dont s'inspire la Charte, mais il s'attendait à ce que les pays à qui ces conceptions sont dues au premier chef les mettent en pratique. Que doit-on penser lorsqu'on voit un gouvernement dont les théories sur la non-discrimination et les restrictions quantitative et qualitative aux importations et aux exportations sont bien connues, entreprendre d'instaurer un régime arbitraire de licences d'exportation ? On peut douter du sens de la Charte de La Havane lorsqu'on voit un système arbitraire de cette nature adopté et imposé aux autres par un gouvernement qui a exprimé son intention de créer, grâce à l'Organisation internationale du commerce, les moyens de supprimer précisément des régimes de ce genre.

Enfin, le Gouvernement polonais n'a pas signé l'Acte final de la Conférence de La Havane, parce qu'il estime que la question importante des relations commerciales a été abordée par des méthodes erronées et désuètes qui excluent la possibilité d'une collaboration internationale utile. Un instrument international destiné à réglementer le commerce international ne peut être ni profitable ni efficace si le commerce mondial n'est pas envisagé en fonction de la production et du développement économique dans le monde et si le principe souvent invoqué de la non-discrimination et de l'égalité de traitement n'est pas appliqué par les pays qui le proclament le plus bruyamment.

His Government did not believe that the Interim Commission of the International Trade Organization could perform any useful work in existing circumstances. The Council should be realistic and draw the attention of those governments mainly responsible for the Havana Charter to the need for a fundamental change in approach.

It would be obvious from what he had said that the Polish delegation could not support the draft resolution submitted by the United States representative.

Mr. WILGRESS (Canada) said that as Chairman of the Executive Committee of the Interim Commission of the International Trade Organization, he felt qualified to comment on the work accomplished at Havana. His Government noted with satisfaction both the Secretary-General's report and the results achieved by the Trade and Employment Conference. That Conference had culminated in a Final Act, which had been signed by fifty-four out of the fifty-six participating countries, and which authenticated the texts of the documents prepared by the Conference, including the Charter for an International Trade Organization. After examination, the Charter would be presented for ratification by the legislatures of those countries whose governments had approved it.

He recalled the immense amount of preliminary work over a period of eighteen months that had finally resulted in the Havana Charter. Those lengthy deliberations had allowed very careful study of the problems involved and had given the different countries every opportunity to expound views. The result was, of necessity, a bold compromise, which, like all compromises, could not be satisfactory in every respect.

The Havana Charter was, however, flexible enough to be adapted to differing economic ideologies and differing levels of economic development. It set out clearly and unmistakably the goals to be attained : multilateral trade, international specialization, economic development and sustained employment — the realization of all of which was essential for a healthy world economy.

The Polish representative had said that too much stress was laid on international trade as an aim in itself. He found it natural that the Charter for an International Trade Organization should deal primarily with that subject. The Organization would complete the last link in the chain of specialized agencies which had been envisaged even before the United Nations itself was set up, and on which the Economic and Social Council itself in large measure depended.

So far from treating international trade as an end in itself, those sections of the Havana Charter dealing with the purpose and objectives of the Organization made clear that international trade was regarded primarily as one method by which the standard of living of people in all countries could be improved. A glance at the chapters of the Charter would confirm that fact. Thus, chapter II recognized the importance of

Son Gouvernement ne croit pas que la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce puisse accomplir, dans les circonstances actuelles, une tâche utile. Le Conseil doit être réaliste et attirer l'attention de ceux des gouvernements auxquels est due principalement la Charte de La Havane sur la nécessité de modifier fondamentalement leur manière de voir.

Il ressort évidemment de ce qu'il vient de dire que la délégation polonaise ne peut pas donner son appui au projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni.

M. WILGRESS (Canada) déclare qu'en tant que Président du Comité exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, il se croit qualifié pour parler de l'œuvre accomplie à La Havane. Son Gouvernement a pris acte avec satisfaction tant du rapport du Secrétaire général que des résultats de la Conférence de La Havane. Cette conférence s'est achevée par un Acte final qui a été signé par 54 des 56 pays participants et qui a authentifié le texte des documents élaborés par la Conférence, y compris la Charte de l'Organisation elle-même. Après examen, cette Charte sera soumise à la ratification des parlements dans les pays qui l'ont approuvée.

L'orateur rappelle la somme énorme de travail préliminaire qui a été fournie pendant dix-huit mois, et qui a finalement abouti à la Charte de La Havane. Ces délibérations prolongées ont permis une étude attentive des questions qui se posaient, et elles ont donné aux différents pays toute latitude d'exposer leurs points de vue. Ce qui en est résulté, c'est forcément un compromis qui, s'il est hardi, ne peut, comme tous les compromis, donner satisfaction à tous les égards.

Néanmoins, la Charte de La Havane est suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes idéologies économiques, aux niveaux de développement économique les plus variés. Elle expose clairement et sans erreur possible les objectifs à atteindre : commerce multilatéral, spécialisation de la production entre les pays, développement économique et maintien de l'emploi, toutes choses dont la réalisation est essentielle à une saine économie mondiale.

Le délégué de la Pologne a dit qu'on avait trop insisté sur le commerce international considéré comme une fin en soi. L'orateur estime qu'il n'était que naturel que la Charte d'une Organisation internationale du Commerce s'occupât avant tout de cet objet. L'Organisation forme le dernier maillon d'une chaîne d'institutions spécialisées dont la création avait été envisagée bien avant que l'Organisation des Nations Unies ne fût née, et dont dépend dans une large mesure le Conseil économique et social lui-même.

Loin de considérer le commerce international comme une fin en soi, les parties de la Charte de La Havane qui traitent des buts et des objectifs de l'organisation ont précisé que le commerce international était considéré avant tout comme un moyen d'améliorer le niveau de vie des peuples de tous les pays. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les têtes de chapitre de la Charte pour en être convaincu. C'est ainsi que le chapitre II

employment and economic activity and the primary dependence thereon of the volume of international trade. The whole of chapter III was devoted to economic development and reconstruction. Indeed, the whole of the Havana Charter was an attempt to adapt international trade to steady promotion of the objectives of full employment and economic development. But although the Charter clearly showed the far-reaching significance of the International Trade Organization's work, it was natural and important that that work should be concentrated on a field of economic endeavour not covered by any of the specialized agencies yet set up.

A distinctive characteristic of the Havana Charter was its universal nature. No exclusive organization had been set up which could be inimical to the trade of members with non-member countries, provided that such trade did not prejudice that between member countries.

With regard to the Interim Commission, its only function was to prepare the ground for the first general meeting of the Organization. Unlike other preparatory or interim commissions of specialized agencies, it had been entrusted with no implementation functions. Its powers had been delegated to an Executive Committee consisting of eighteen governments. The main task of the Interim Commission was to consult with the United Nations on the agreement which, according to the provisions of the Havana Charter, was to bring the International Trade Organization "into relationship with the United Nations as soon as practicable".<sup>1</sup> It was desirable that the International Trade Organization should be fully operational by the time that current plans for economic reconstruction and the increase of multilateral trade began to bear fruit.

He could not agree with the representative of Poland on future economic developments. Existing economic difficulties were rooted in the economic disparity between the two hemispheres, which had been accentuated during the war. As that disparity was lessened, it would be increasingly important to have international machinery for the regulation of international trade. The final establishment of an International Trade Organization on a working basis was, therefore, urgently required.

There were good reasons why the preparatory work preceding the establishment of the International Trade Organization had been so prolonged as compared with that required to set up the other specialized agencies. The direct influence of foreign trade on the material well-being and standards of living of all peoples had been clearly brought out in the Council's debates on the work of its various commissions concerned with economic affairs. Before agreement could be reached on international trade questions, therefore, many different points of view and many different

reconnaît l'importance de l'emploi et de l'activité économique, ainsi que leur influence déterminante sur le volume du commerce international. Le chapitre III tout entier est consacré au développement et à la reconstruction économiques. En réalité, toute la Charte de La Havane tend à adapter le commerce international à la réalisation constante de deux objectifs : le plein emploi et le développement économique. Toutefois, bien que la Charte fasse apparaître clairement l'ampleur de la portée des travaux de l'Organisation internationale du Commerce, il est à la fois naturel et important que ces travaux se concentrent sur un domaine de l'effort économique qui ne relève d'aucune institution spécialisée déjà existante.

Un des traits saillants de la Charte de La Havane, c'est son caractère universel. On n'a pas créé une organisation de caractère exclusif, hostile au commerce entre Etats membres et Etats non membres — du moins si ce commerce n'est pas préjudiciable à celui qui existe entre Etats membres.

Quant à la Commission intérimaire, elle n'a d'autre rôle que de préparer le terrain pour la première Assemblée générale de l'Organisation. A la différence d'autres Commissions préparatoires ou intérimaires des institutions spécialisées, on ne lui a pas confié de fonctions d'exécution. On a délégué ses pouvoirs à un Comité exécutif dans lequel sont représentés dix-huit gouvernements. La Commission intérimaire a pour tâche principale de se concerter avec les Nations Unies au sujet de l'accord qui, d'après les dispositions de la Charte de La Havane, doit rattacher l'Organisation internationale du commerce à l'Organisation des Nations Unies « dès qu'il sera possible de le faire »<sup>1</sup>. Il est à souhaiter que l'Organisation internationale du commerce soit prête à fonctionner pleinement au moment où les projets actuels de reconstruction économique et le développement du commerce multilatéral commencent à donner des résultats.

L'orateur ne saurait admettre le point de vue du représentant de la Pologne sur l'évolution future de la situation économique. Les difficultés économiques actuelles ont pour origine la disparité existant entre les deux hémisphères, disparité qui s'est encore accentuée au cours de la guerre. Mais à mesure que cette disparité s'atténue, il devient de plus en plus important de disposer d'un organisme international pour réglementer le commerce international. C'est pourquoi, il était urgent de créer une Organisation internationale du commerce capable de jouer un rôle efficace.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que le travail préparatoire qui a précédé la création de l'Organisation internationale du commerce a duré beaucoup plus longtemps que dans le cas des autres institutions spécialisées. L'influence directe qu'exerce le commerce extérieur sur le bien-être matériel et le niveau de vie de tous les peuples a été nettement mise en lumière par les débats du Conseil sur les travaux de ses diverses commissions chargées des questions économiques. Aussi, pour arriver à un accord sur les problèmes du commerce international, a-t-on dû tenir

<sup>1</sup> See Havana Charter, art. 86.

1 Voir Charte de la Havane, art. 86.

levels of economic development had had to be taken into account. That had been the main task, and the main achievement, of the Trade and Employment Conference. It was the hope of the Canadian Government that the International Trade Organization, although the last, would be one of the most enduring and useful of the specialized agencies.

Mr. EVATT (Australia) was glad that the representative of Canada had been able to conclude his statement on a note of optimism, since no one had done more than he to ensure the success of the Trade and Employment Conference. The Australian Government also approved the results of that Conference. He endorsed the statement of the Brazilian representative that it had been necessary for all delegations at that Conference to compromise. Since overwhelming support had been forthcoming for the final text, he felt it reasonable to expect that all governments which had participated should take the final step and ratify the Havana Charter.

It was idle to pretend that that Charter did not contain flaws from the point of view of every delegation. Complete agreement could never be achieved on the correct emphasis to be given to trade and employment respectively. But the story of the Trade and Employment Conference was the culmination of a long struggle, which was indissolubly linked with the name of Mr. Cordell Hull. As early as July 1916, he had said that if he were President of the United States he would propose, at the end of the war then raging, a conference to set up a permanent international trade congress. It had taken 32 years to realize Mr. Cordell Hull's plan.

The Havana Charter was based on the willingness of acceding States to adhere to certain rules governing international trade. It aimed not only at the development of world trade, but also at improved living standards for all peoples, full employment and maximum development of resources, especially in under-developed areas.

The rules laid down in the Havana Charter were of necessity complex, and it was true, as the representative of Brazil had emphasized, that some of them weighed heavily on certain countries. What was of prime importance was the acceptance of four underlying concepts :

First, it was recognized that the world could achieve maximum prosperity only by the greatest possible exchange of goods and services between peoples. Only thus could the world's resources be utilized fully and with maximum efficiency.

Secondly, it was recognized as a general principle that the international exchange of goods and services should be based on the principle of non-discrimination, and that all countries should have equal access to the world's markets and resources. But it was admitted that that basic

compte de la diversité des conceptions et des différences qui existent dans le niveau du développement économique. Telle a été la tâche principale et le résultat majeur de la Conférence sur le commerce et l'emploi. Le Gouvernement canadien nourrit l'espoir que l'Organisation internationale du commerce, quoique la dernière en date des institutions spécialisées, comptera parmi les plus utiles et les plus durables.

M. EVATT (Australie) est heureux d'avoir entendu le délégué du Canada terminer sa déclaration sur une note d'optimisme, car nul n'a fait plus que lui pour assurer le succès de la Conférence de La Havane. Le Gouvernement australien approuve, lui aussi, les résultats obtenus par cette Conférence. L'orateur fait sienne l'observation du délégué du Brésil, qui a parlé de la nécessité devant laquelle se sont trouvées toutes les délégations de transiger au cours de cette Conférence. Puisqu'une majorité écrasante s'est manifestée en faveur du texte de l'acte final, l'orateur estime qu'on peut raisonnablement s'attendre à voir tous les gouvernements qui ont pris part à la Conférence aller jusqu'au bout et ratifier la Charte de La Havane.

Il serait oiseux de prétendre que, du point de vue de chacune des délégations, cette Charte ne présente pas quelques défauts. Il est impossible d'arriver à un accord complet sur l'importance respective qu'il convient d'attribuer au commerce et à l'emploi. Mais la Conférence sur le commerce et l'emploi marque l'aboutissement d'une longue lutte à laquelle reste indissolublement attaché le nom de M. Cordell Hull. Dès juillet 1916, il avait dit que, s'il était Président des Etats-Unis, il proposerait, à l'issue de la guerre qui faisait rage à ce moment, la convocation d'une Conférence chargée d'organiser un Congrès permanent du commerce international. Il a fallu trente-deux ans pour réaliser ce projet de M. Cordell Hull.

La Charte de La Havane repose sur l'acceptation par les pays participants de certains principes qui devront régir le commerce international. Elle vise non seulement à l'expansion du commerce mondial, mais aussi à l'amélioration du niveau de vie de tous les peuples, au plein emploi et à la mise en valeur maximum des ressources, particulièrement dans les régions insuffisamment développées.

Les règles fixées par la Charte de La Havane sont nécessairement complexes, et il est exact, comme l'a souligné le délégué du Brésil, que quelques unes d'entre elles atteignent durement certains pays. Ce qui est d'une importance primordiale, c'est que quatre grands principes fondamentaux ont été acceptés :

Tout d'abord, on a reconnu que le monde ne saurait atteindre le plus haut degré de prospérité qu'en portant au maximum les échanges de marchandises et de services d'un pays à l'autre. Ainsi seulement les ressources du monde pourront-elles être utilisées à plein et avec le meilleur rendement.

En second lieu, on a reconnu comme un principe général que les échanges internationaux de marchandises et de services doivent se fonder sur le principe de la non-discrimination, et que tous les pays doivent avoir également accès aux ressources et aux marchés du monde. Il a toute-

principle had to be qualified in certain circumstances where its application would, for the time being, prejudice fulfilment of the other aims of the Charter.

Thirdly, it was recognized that the pattern of world trade should not be static but dynamic, in order to ensure the economic development of all countries. Australia had been particularly anxious that that concept should be embodied in the Havana Charter itself, and, conscious that all nations stood to gain by full utilization of world resources, she had welcomed the opportunity of collaborating at Havana with economically backward countries, whose development would be not only to their own advantage but to that of the world as a whole.

The fourth fundamental concept underlying the Havana Charter was that of full employment. It was now generally recognized that the level of international trade depended not only on the terms of international exchange but also on the level of effective demand and of employment in each country. The Havana Charter not only bound signatory States to maintain full employment at home, but also sought to provide against the export of unemployment and envisaged concerted action on the part of governments against a decline in their domestic levels of demand, or employment.

It was, of course, true that the same emphasis was not placed on employment as on trade; but he recalled that it was only recently, at the San Francisco Conference, at which the United Nations Charter had been framed, and after considerable opposition from traditional schools of thought which could not conceive of a stable economy without a reserve of unemployment, that the concept of full employment had been internationally recognized. If any government felt that sufficient weight was not yet attached to that principle, it would be more logical to press the point inside the Organization than to stand apart from it.

All those four basic concepts derived, however, from one overriding idea — namely, that each country should pursue its economic objectives in a manner that would assist and not endanger the economic development of others. It was recognized that unemployed or industrially backward populations were a drag on the prosperity of the whole world. On the other hand, it was recognized that full employment and economic development had to be sought in a manner that would expand and not contract the total volume of world trade. The interlocking nature of those problems made it inevitable that regulations governing international trade would be complex. Indeed it was perhaps the chief merit of the Havana Charter that it dealt comprehensively with all contingencies. Nations had previously been very wary of committing themselves to an international instrument, all the possible implications of which they could not foresee. The Havana Charter provided a framework of safeguards which should make it easier for Governments to accept without hesitation induced by uncertainties.

fois été admis que ce principe fondamental devait en certaines circonstances comporter des atténuations lorsque son application est susceptible, pour le moment, de nuire à la réalisation des autres objectifs de la Charte.

3) On a reconnu que le commerce mondial doit être dynamique et non statique dans ses aspects, afin d'assurer le développement de tous les pays. L'Australie s'est montrée particulièrement soucieuse de voir cette idée exprimée dans la Charte elle-même et, consciente du fait que tous les pays ont à gagner à une pleine utilisation des ressources mondiales, elle s'est félicitée de l'occasion qui s'offrait, à La Havane, de collaborer avec des pays économiquement attardés, dont le développement ne sera pas profitable à eux seuls, mais à l'ensemble du monde.

Le quatrième principe fondamental sur lequel repose la Charte de La Havane est celui du plein emploi. Il est maintenant généralement reconnu que le niveau du commerce international ne dépend pas seulement du taux des échanges, mais aussi du volume de la demande effective et de l'emploi dans chaque pays. Non seulement les différents Etats signataires sont tenus par la Charte de La Havane d'assurer chez eux le plein emploi, mais la Charte a encore cherché à prendre des précautions contre « l'exportation du chômage » et engagé les gouvernements à prendre des mesures concertées contre le fléchissement de la demande et la diminution du volume de l'emploi dans leurs pays.

Il est exact que l'on n'a pas insisté autant sur l'emploi que sur le commerce; l'orateur rappelle cependant que ce n'est que récemment que la conception du plein emploi a été reconnue universellement à la Conférence de San Francisco, au cours de laquelle la Charte des Nations Unies fut élaborée, et non sans une opposition considérable des esprits attachés aux doctrines traditionnelles qui ne pouvaient concevoir une économie stable sans une réserve de main-d'œuvre en chômage. Si un gouvernement quelconque estime que l'on n'a pas donné assez d'importance à ce principe, il devrait logiquement soulever cette question au sein même de l'Organisation, plutôt que de demeurer en dehors d'elle.

Ces quatre principes fondamentaux dérivent en somme d'une idée maîtresse, à savoir que chaque pays doit s'efforcer d'atteindre ses objectifs économiques, de manière à aider les autres pays et non à mettre en péril leur développement économique. Il est reconnu que les pays peu industrialisés ou dans lesquels sévit le chômage constituent un poids mort pour le progrès et la prospérité du monde entier. D'autre part, il est reconnu que la réalisation du plein emploi et le développement économique doivent être recherchés de manière à augmenter, et non à diminuer, le volume total du commerce mondial. L'interdépendance qui existe entre ces problèmes a fait que toute réglementation s'appliquant au commerce international est fatallement complexe. En réalité, c'est peut-être un des plus grands mérites de la Charte de La Havane que d'avoir étudié de façon complète toutes les faces du problème. Jusque-là, les pays avaient beaucoup hésité à s'engager dans les liens d'un accord international dont ils ne pouvaient prévoir toutes les conséquences. La Charte de La Havane s'entoure d'un

The choice had continually had to be made between a rigid code of ideal rules and the provision of escape clauses and exceptions. There was room for difference of opinion as to whether the Havana Charter leaned too much to the one side or to the other. Possibly it erred on the side of flexibility. That was an error in the right direction, but it threw a heavy responsibility on all members of the International Trade Organization to ensure that the spirit as well as the letter of the Charter was observed.

It had been questioned whether the creation of an international trade organization was opportune at that time. Apart from recalling what Mr. Cordell Hull had said 32 years previously, he felt that there were three answers to that criticism. First, a transitional period in which trade and national economies were in a state of flux and were not set in rigid grooves seemed to him just the time when such a new organization should be set up. Secondly, the Havana Charter had been drafted with the existing transitional difficulties in mind. Thirdly, he repeated that responsibility for the efficient working of the machinery set up by the Havana Charter would rest with the International Trade Organization itself; and it was important that that Organization should achieve, as soon as possible, its full operational status and its position within the United Nations framework. It would cover a very large field impinging on the activities of the regional economic commissions, the Economic and Employment Commission, the Food and Agriculture Organization and other specialized agencies and functional commissions. Until it was set up, progress in the whole field of economic reconstruction and development would be impeded by uncertainty as to the delimitation of responsibilities. He therefore hoped that the Charter was being given urgent attention by governments and that it would be ratified in the near future.

It would be tragic if all the painstaking preparatory work done by so many delegations were thrown away at a time when the world stood so much in need of the benefits that the International Trade Organization could bring.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the Trade and Employment Conference had been the least successful of all the economic conferences held since the Second World War. It had produced no useful results whatever for the development of international trade. That could not be put down to inadequate preparation, for no conference had been preceded by such long and careful preparatory work; and the Conference itself had broken all records for length. But in spite of such painstaking preparation, which had continued for nearly a year, the Conference had turned out to be a disappointment even to its initiators.

ensemble de garanties qui faciliteront l'adhésion des gouvernements en supprimant les hésitations dues à l'incertitude.

Il a constamment fallu choisir entre un code rigide de prescriptions théoriquement parfaites et l'acceptation de clauses de sauvegarde et de dérogations. On peut différer d'opinion sur le point de savoir si la ligne suivie par la Charte a dévié par trop dans un sens ou dans l'autre. Peut-être la Charte a-t-elle péché par excès de souplesse. Si l'on s'est trompé sur la bonne direction à suivre, cette erreur impose du moins à tous les membres de l'Organisation internationale du commerce l'obligation de veiller à ce que la Charte soit appliquée dans son esprit comme dans sa lettre.

On s'est demandé si la création d'une Organisation internationale du commerce était opportune, à notre époque. Sans rappeler ce qu'en disait M. Cordell Hull il y a trente-deux ans, l'orateur estime qu'on peut formuler trois réponses à cette critique. Tout d'abord, une période de transition dans laquelle le commerce et les économies nationales sont en pleine évolution et ne se sont pas encore figés dans un moule rigide, apparaît à l'orateur comme l'époque la plus favorable pour la création d'une telle organisation. En second lieu, dans la rédaction de la Charte de La Havane on a tenu compte des difficultés transitoires existantes. Troisièmement, l'orateur répète que c'est à l'Organisation elle-même qu'incombera de faire fonctionner, de façon efficace, le mécanisme créé par la Charte de La Havane; aussi est-il important que cette Organisation soit le plus rapidement possible en état de fonctionner et prenne aussitôt que possible sa place dans le cadre des Nations Unies. Son champ d'action sera très étendu et empiètera sur l'activité des commissions économiques régionales, de la Commission des questions économiques et de l'emploi, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres institutions spécialisées ou commissions techniques. Tant que l'organisation ne sera pas établie, tout progrès dans le domaine de la reconstruction et du développement économiques sera entravé par l'incertitude qui règnera quant à la répartition des attributions. L'orateur espère donc que les gouvernements s'empresseront d'examiner la Charte et la ratifieront dans un avenir rapproché.

Il serait désolant que les travaux préparatoires minutieux de tant de délégations ne servent à rien, au moment même où le monde a tellement besoin des avantages que l'Organisation internationale du commerce peut lui procurer.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la Conférence du commerce et de l'emploi a été, de toutes les conférences économiques qui se sont tenues depuis la seconde guerre mondiale, celle qui a connu le moins de succès. Elle n'a produit aucun résultat utile pour le développement du commerce international. On ne saurait mettre cela sur le compte d'une préparation insuffisante, car aucune conférence n'a été précédée de travaux préparatoires aussi longs et aussi minutieux et la conférence elle-même a battu tous les records de durée. Mais, en dépit d'une préparation aussi conscientieuse qui a duré près d'une année, la conférence a finalement déçu jusqu'à ceux qui en avaient pris l'initiative.

Its failure had been mainly due to the fact that the industrially developed countries, particularly the United States, had tried to take advantage of the Conference to impose on economically under-developed countries international trading conditions contrary to their national interests. Those conditions were intended to secure the domination of world markets by the industrially developed countries. The Conference had taken place in an atmosphere inimical to the legitimate interests of economically under-developed countries.

It had been obvious from the original draft Charter for an International Trade Organization drawn up by the State Department of the United States that the creation of that Organization was intended to serve the interests of countries engaged in economic expansion. The Soviet Union had naturally been unable to take any part in a conference at which the legitimate interests of many countries would be ignored.

The Second World War had brought substantial changes in international trade and serious dislocation of world markets. In the first place, Germany and Japan were no longer powerful competitors in world trade. The average share of Germany and Japan together for the years 1936-1938 had amounted to 12% of world imports and 13% of world exports. The corresponding figure for the United States and the United Kingdom had been 10% and 19% of world imports respectively, and 13% and 12% of world exports. The post-war decimation of the foreign trade of Germany and Japan had made possible commercial expansion by other great powers. But the United States alone had been in a position to take advantage of that situation, and was doing so regardless of the economic interests of other countries.

The second distinctive feature of post-war international trade was the sharp rise in the United States share, especially of exports. That share had risen from 13.5% in 1938 to 32.6% in 1947, while the United States share of world imports had only increased from 8.3% in 1938 to 12.3% in 1947. But the shares of the United Kingdom, France and other Western-European countries in world exports had remained almost at the pre-war level. The figures for geographical distribution of post-war foreign trade showed that the United States was squeezing the United Kingdom, France and other countries out of a number of world markets. For instance, the United Kingdom's share of exports to Canada had dropped from 4.4% in 1938 to 3.4% in 1946, to Australia from 7.3% to 5.7%, to New Zealand from 3.7% to 2.8%, and to Latin-American countries from 9.3% to 7.4%. Whereas the United States share in the imports of Argentina and Brazil had more than doubled as compared with the pre-war level, those of the United Kingdom, Belgium and France had fallen in every case. It was therefore clear that the United States was pushing European countries out of their pre-war markets, including, in the case of the United Kingdom, her dominion markets.

Cet échec s'explique essentiellement par le fait que les pays fortement industrialisés, et en particulier les Etats-Unis, se sont efforcés de profiter de la conférence pour imposer aux pays économiquement peu développés des conditions de commerce international contraires aux intérêts nationaux de ces pays. Ces conditions visaient à assurer la domination des pays industrialisés sur le marché mondial. La Conférence s'est déroulée dans une atmosphère hostile aux intérêts légitimes des pays économiquement peu développés.

Il ressortait avec évidence du projet original de Charte de l'Organisation internationale du commerce, élaboré par le Département d'Etat des Etats-Unis, que la création de cette Organisation visait à servir les intérêts des pays en voie d'expansion économique. L'Union soviétique ne pouvait pas, bien entendu, participer à une conférence où les intérêts légitimes de nombreux pays seraient méconnus.

La deuxième guerre mondiale a provoqué des transformations profondes dans le commerce international et une grave désorganisation des marchés mondiaux. En premier lieu, l'Allemagne et le Japon ont cessé d'être des concurrents puissants dans le commerce mondial. La part moyenne annuelle de l'Allemagne et du Japon réunis, pour les années 1936-1938, s'élevait à 12% du total des importations mondiales et à 13% des exportations mondiales. Les chiffres correspondants pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni étaient respectivement de 10% et de 19% des importations mondiales, et de 13% et de 12% des exportations mondiales. L'effondrement du commerce extérieur de l'Allemagne et du Japon après la guerre a rendu possible l'expansion commerciale d'autres grandes puissances. Mais seuls les Etats-Unis ont été en mesure de profiter de cette situation, et ils l'exploitent sans tenir compte des intérêts économiques des autres pays.

Un autre trait caractéristique de l'évolution du commerce international après la guerre consiste dans l'accroissement très net de la part des Etats-Unis dans ce commerce, notamment en ce qui concerne les exportations. Cette part est passée de 13,5% en 1938, à 32,6% en 1947, tandis que la part des Etats-Unis dans le total des importations mondiales n'est passée que de 8,3% en 1938, à 12,3% en 1947. Par contre, la part du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays de l'Europe occidentale dans les exportations mondiales, est restée sensiblement au niveau d'avant guerre. Les chiffres de la répartition géographique du commerce extérieur d'après guerre montrent que les Etats-Unis sont en train d'évincer le Royaume-Uni, la France et d'autres pays d'un certain nombre de marchés mondiaux. C'est ainsi, par exemple, que la part du Royaume-Uni dans les exportations à destination du Canada est tombée de 4,4% en 1938, à 3,4% en 1946 ; dans les exportations à destination de l'Australie, de 7,3% à 5,7% ; dans celles destinées à la Nouvelle-Zélande, de 3,7% à 2,8% et dans les exportations vers les pays de l'Amérique latine, de 9,3% à 7,4%. Tandis que la part des Etats-Unis dans les importations à destination de l'Argentine et du Brésil a plus que doublé par rapport aux chiffres d'avant guerre, celle du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France a diminué

A further, and connected, characteristic of post-war international trade was the sharp increase in the disequilibrium of the trading balances of various countries and continents. In 1947, North America had had a favourable balance of trade of about 9,000 million dollars, and South America of about 300 million dollars. The adverse balance of Africa had amounted to about 900 million dollars and that of Asia to 1,500 million dollars, while the adverse balance of Europe had reached nearly 9,000 million dollars, of which 7,000 million was accounted for by five Western-European countries — the United Kingdom, France, Italy, the Netherlands and Sweden — and resulted mainly from their trade with the United States. While forcing its exports on European countries, the United States had at the same time taken steps not to increase its imports from them, and had thus created a serious shortage of hard currency in Europe. Such expansionist policy not only did nothing to promote European economic development and recovery, but was aimed at increasing the dependence on the United States of countries weakened by the war.

The growing disequilibrium in world trade could only lead to an intensification of the struggle of capitalist countries to find selling markets. The economically powerful States, above all the United States of America, were therefore attempting to use international organizations to obtain more favourable conditions of competition for their own producers. That tendency had been only too evident at the Trade and Employment Conference.

The Soviet Union considered that foreign trade should serve the national economic interests of the trading countries, in normal conditions of international economic co-operation and with due respect for the principles of national sovereignty of all trading countries, great and small. On that basis trade could be an important factor in the healthy development of international relations.

Far from ruling out Soviet participation in international trade and international specialization, the growth of Soviet economy rendered that participation more diversified and beneficial to all.

It was, of course, mainly after the end of the war that the Soviet Union's economic relations with foreign countries had begun to develop. Those relations were not wholly confined to neighbouring countries. The Soviet Union was ready to extend, and was in fact extending, its trade with all countries desiring to trade with it. The agreements with Sweden, the United Kingdom, Switzerland, Denmark and Egypt bore witness to the fact.

dans tous les cas. Il est donc évident que les Etats-Unis sont en train de chasser les pays européens de leurs marchés d'avant guerre, et cela s'applique également, dans le cas du Royaume-Uni, aux débouchés que lui offraient ses dominions.

Un autre trait caractéristique du commerce international d'après guerre, qui est lié aux précédents, est l'aggravation brusque du déséquilibre de la balance commerciale de divers pays et continents. En 1947, la balance commerciale de l'Amérique du Nord se soldait par un excédent de près de 9 milliards de dollars, et celle de l'Amérique du Sud ne comportait qu'un solde actif de 300 millions de dollars. Le déficit de la balance commerciale de l'Afrique se montait à quelque 900 millions de dollars ; celui de l'Asie à 1,5 milliard de dollars, tandis que la balance de l'Europe se soldait par un déficit de près de 9 milliards de dollars, déficit dans lequel cinq pays de l'Europe occidentale, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède, comptaient pour 7 milliards, et qui provenait principalement de leur commerce avec les Etats-Unis. Tout en intensifiant leurs exportations à destination des pays d'Europe, les Etats-Unis ont en même temps pris des mesures pour ne pas augmenter leurs importations en provenance de ces pays et ont suscité par là même une grave pénurie de monnaie forte en Europe. Non seulement une politique expansionniste de cette nature ne contribue en rien au développement et au relèvement économiques de l'Europe, mais encore elle vise à renforcer la dépendance des pays affaiblis par la guerre à l'égard des Etats-Unis.

Le déséquilibre croissant du commerce mondial ne peut que provoquer une intensification de la lutte des pays capitalistes pour les débouchés. Les pays économiquement forts, surtout les Etats-Unis d'Amérique, s'efforcent donc d'utiliser les organisations internationales en vue d'obtenir des conditions de concurrence plus favorables pour leurs producteurs. Cette tendance n'est apparue que trop nettement lors de la Conférence sur le commerce et l'emploi.

L'Union soviétique estime que le commerce international doit répondre aux intérêts économiques nationaux des pays, dans des conditions normales de collaboration économique internationale et dans le respect mutuel de la souveraineté nationale de tous les pays, grands et petits, qui participent aux échanges commerciaux. Effectué sur cette base, le commerce peut constituer un facteur important de sain développement des relations internationales.

Loin d'exclure la participation de l'Union soviétique au commerce international et à la spécialisation de la production entre les pays, le développement de l'économie de ce pays rend cette participation plus variée et plus avantageuse pour tous.

C'est surtout après la fin de la guerre, naturellement, que les relations économiques de l'Union soviétique avec les pays étrangers ont commencé à se développer. Ces relations ne se limitent pas aux pays voisins. L'Union soviétique est prête à accroître ses échanges avec tous les pays qui désirent commercer avec elle ; en fait, elle agit déjà en ce sens. Les accords commerciaux conclus avec la Suède, le Royaume-Uni, la Suisse, le Danemark et l'Egypte en témoignent.

Such trade agreements were mutually advantageous, promoted friendly relations between nations and preserved peace. He quoted the Norwegian newspaper *Dagbladet* as stating that the development of Russian trade was one of the most encouraging manifestations of the post-war period and indicated the Soviet Union's intentions of co-operating peacefully with neighbouring and other countries.

Certain circles abroad nourished the illusory hope that an interdiction of trade with the Soviet Union might impede the restoration and development of the Soviet post-war economy. It was not the first occasion during the Soviet Union's existence that such attempts had been made. The campaign against Soviet-American trade conducted in the United States in the early 1930's was notorious; exports to the Soviet Union had fallen from 1,061.7 million roubles in 1931 to 146.2 million roubles in 1932. That reduction had caused considerable suffering to American firms trading with the Soviet Union. Nevertheless, the campaign had broken down, and it was futile to expect that the current hostile policy towards trade with the Soviet Union would be more successful.

Without refusing to participate in international agreements on labour and world trade, the Soviet Union, by the successful fulfilment of the Stalin five-year plans, had achieved technical and economic independence. It possessed enormous resources, and could cover national requirements from domestic production. Disillusionment awaited those circles, in the United States in particular, which had recently adopted the policy of discriminating against trade with the Soviet Union and other Eastern European countries. The United States, in pursuance of that policy, did not shrink from violating its own treaty obligations and trade agreements with the Soviet Union; the Soviet Union, on the other hand, had punctiliously fulfilled its obligations under those agreements.

Ruling circles in the United States were beginning to dictate to other countries as to whether they should trade with the Soviet Union and the Eastern-European countries; they were thus infringing the sovereign rights of those countries in the field of international trade. Under the cloak of the Marshall Plan, those circles subordinated the foreign trade of Western-European countries to their own selfish interests. It was a known fact that United States ruling circles had attempted to prevent the credit agreement between the Soviet Union and Sweden, and were even then endeavouring to hamper the normal trade of the United Kingdom, Sweden and other Western-European countries with the Soviet Union and the Eastern-European countries. It was reported in the foreign Press that certain English firms, under the pressure of American threats, preferred to dismiss their workers rather than sign trade contracts with the Soviet Union.

Les accords commerciaux de ce genre comportent des avantages réciproques pour les parties ; ils contribuent à établir des relations amicales entre les peuples et à consolider la paix. L'orateur cite le journal norvégien *Dagbladet*, d'après lequel le développement du commerce russe constitue l'une des manifestations les plus encourageantes de la période d'après guerre et témoigne de l'intention de l'Union soviétique de collaborer pacifiquement avec ses voisins et avec d'autres pays.

Certains milieux à l'étranger nourrissent l'espoir illusoire qu'en interdisant le commerce avec l'Union soviétique, on parviendrait à empêcher la reconstruction et le développement de l'économie soviétique d'après guerre. Ce n'est pas la première fois, depuis l'existence de l'Union soviétique, que des tentatives de cette sorte sont faites. On se souvient de la campagne contre le commerce entre l'Union soviétique et les Etats-Unis qui a été menée dans ce dernier pays peu après 1930 ; les exportations à destination de l'Union soviétique ont baissé de 1.061,7 millions de roubles en 1931, à 146,2 millions de roubles en 1932. Cette diminution a causé un tort considérable aux firmes américaines qui entretenaient des relations commerciales avec l'Union soviétique. Cette campagne n'a cependant pas abouti, et il est vain de croire que la politique hostile actuellement suivie à l'égard du commerce avec l'Union soviétique aura plus de succès.

Sans refuser de participer aux accords internationaux relatifs à la main-d'œuvre et au commerce mondial, l'Union soviétique a réalisé, grâce au succès de l'application des plans quinquennaux de Staline, son indépendance technique et économique. Elle possède des ressources naturelles énormes et est en mesure de faire face à ses besoins au moyen de sa propre production. Les milieux qui, aux Etats-Unis notamment, ont adopté récemment une politique de discrimination à l'égard du commerce avec l'Union soviétique et d'autres pays de l'Europe orientale, seront déçus. En vue d'aboutir à leurs fins, les Etats-Unis n'hésitent pas à violer leurs obligations contractuelles et les accords commerciaux conclus avec l'Union soviétique ; l'Union soviétique, par contre, a ponctuellement exécuté les obligations contractées aux termes de ces accords.

Les milieux dirigeants des Etats-Unis commencent à imposer leur volonté aux autres pays au sujet des relations commerciales qu'ils pensent avoir avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale, et portent ainsi atteinte, dans le domaine du commerce international, aux droits souverains de ces Etats. Sous le couvert du plan Marshall, ces milieux soumettent le commerce extérieur des pays de l'Europe occidentale à leurs propres intérêts égoïstes. C'est un fait bien connu que les dirigeants des Etats-Unis ont essayé de s'opposer à l'accord de crédit conclu entre l'Union soviétique et la Suède, et qu'ils s'efforcent maintenant même d'entraver les relations commerciales normales du Royaume-Uni, de la Suède et d'autres pays de l'Europe occidentale avec l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale. La presse étrangère a rapporté que certaines firmes anglaises, sous la pression des menaces américaines, ont préféré licencier leur personnel plutôt que de signer des contrats commerciaux avec l'Union soviétique.

United States foreign trade policy was not designed to develop friendly relations with the Soviet Union, or between the Soviet Union and other European countries. It merely hampered the development of international trade and caused international relations to deteriorate. That policy departed from the principles of the United Nations. United States expansionist policy in world markets was masked by the Marshall Plan and by rhetorical declarations about free trade, despite the fact that direct use was made of crude blackmail in order to attain its aims.

The entire preparatory work for the Conference on Trade and Employment, and the work of the Conference itself, had been conducted under crude pressure applied by the United States on the other delegations. The Geneva and London meetings, and particularly the Havana Conference, had been real battles for United States domination of world markets. The pressure exercised by the United States at Havana would have been absolutely inadmissible in any conference at which the participants had sovereign and equal rights in international relations. Even defeated countries were not always addressed at conferences in the manner in which the United States delegation had addressed the other countries represented at Havana. For example, Mr. Wilcox had intimidated the under-developed countries by threatening to use the full economic power of the United States to secure a favourable position for that country in world markets.

The United States had attempted to strengthen the provisions of the Havana Charter in such a way that it could control world markets through the International Trade Organization and impose its will on other countries. It had sought to introduce the system of so-called weighted voting whereby the number of votes of each member of the International Trade Organization would have been determined mainly by economic strength. By that method of voting the United States would have been able to hold a dominating position in the Organization in deciding any question. However, the majority of the countries at the conference had opposed this step and insisted on each sovereign country having one vote.

A sharp struggle had taken place at the Conference between delegations representing economically under-developed countries which wished to develop their industry and delegations representing highly-developed industrial countries. The first group had comprised the representatives of Latin American, Middle Eastern, Far Eastern and other countries and the second group the United States, France, Belgium, etc. The struggle between those groups had led to a series of crises in the work of the Conference and had threatened it with disruption whenever a text had come up for adoption.

Finally, the Conference had concluded by adopting compromise provisions. The United States, while employing threats of economic

La politique des Etats-Unis en matière de commerce extérieur n'est pas de nature à contribuer aux relations amicales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi qu'entre l'Union soviétique et d'autres pays européens. Elle ne fait que nuire au développement du commerce international et rend plus mauvaises les relations internationales. Cette politique s'écarte en outre des principes des Nations Unies. La politique d'expansion des Etats-Unis sur le marché mondial se fait sous le masque du plan Marshall et de déclarations éloquentes sur la liberté du commerce, bien que les Américains eux-mêmes aient recours à des méthodes grossières de chantage pour arriver à leurs fins.

Tout le travail préparatoire de la Conférence sur le commerce et l'emploi et les travaux de la Conférence elle-même se sont déroulés sous la pression brutale exercée par les Etats-Unis sur les autres délégations. Les réunions de Genève et de Londres, et surtout la Conférence de La Havane, ont constitué de véritables batailles livrées par les Américains pour établir leur domination sur les marchés mondiaux. La pression exercée par les Etats-Unis à La Havane aurait été absolument inconcevable dans n'importe quelle conférence dont les participants auraient eu des droits souverains et égaux dans les relations internationales. Dans les conférences, on ne parle pas, même à des pays vaincus, de la façon dont la délégation des Etats-Unis s'est adressée aux autres pays représentés à La Havane. Ainsi, par exemple, M. Wilcox a intimidé les pays économiquement peu développés, en les menaçant d'utiliser toute la puissance économique des Etats-Unis pour obtenir sur les marchés mondiaux une situation favorable.

Les Etats-Unis ont essayé de renforcer les dispositions de la Charte de La Havane de manière à s'assurer le contrôle du marché mondial au moyen de l'Organisation internationale du commerce et à imposer leur volonté aux autres pays. Ils ont essayé de faire adopter le système du vote dit pondéré, grâce auquel le nombre de voix accordé à chaque Membre de l'Organisation internationale du commerce aurait été déterminé principalement par sa puissance économique. Avec un tel système de vote, les Etats-Unis auraient été à même d'avoir une position dominante au sein de l'Organisation pour n'importe quelle décision à prendre. La majorité des Etats participant à la Conférence s'est cependant opposée à cette mesure et elle a insisté pour que chaque Etat souverain dispose d'une voix.

Une lutte très vive s'est déroulée à la Conférence entre les délégations des pays économiquement peu développés désireux de faire progresser leur industrie et celles des pays fortement industrialisés. Le premier groupe comprenait les représentants des pays de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient et d'autres pays, le second groupe se composait des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, etc. La lutte entre ces deux groupes a provoqué à plusieurs reprises une crise dans les travaux de la Conférence, et a failli aboutir à une rupture chaque fois qu'il s'agissait d'adopter un texte.

Finalement, la Conférence s'est terminée par l'adoption de dispositions transactionnelles. Les Etats-Unis, tout en ayant recours à la menace de

warfare, had been compelled to make certain concessions in order to avoid a breakdown of the Conference. The compromise reached suited the interests of economically powerful countries, which would undoubtedly try to impose their terms on weaker States.

The Havana Charter was based on the American proposals, the aim of which was to secure the economic expansion of the United States on world markets and to subordinate the trade and economy of other States to its control. Many smaller countries had objected to those proposals in order to maintain their independence.

The main questions at issue at the Conference related to quantitative restrictions on imports, the conclusion of preferential agreements, the application of subsidies, the attitude towards foreign investments, relations with non-members of the Organization, etc.

The economically under-developed countries had defended their right to introduce quantitative restrictions on imports with a view to protecting their young industries against foreign competition, in particular against the destructive competition of American goods. The United States had defended the principle of non-discrimination and demanded the elimination of any kind of limitation of imports into any country. That demand had been based on the thesis that the economic power of the United States was capable of crushing any competition under conditions of non-discrimination.

As a result of the conflicting opinions represented, the Conference had adopted a decision to prohibit the application of quantitative restrictions without special permission from the International Trade Organization. That decision had been included in the Charter under article 13 and in the main reflected the United States point of view, although it also included certain reservations to the effect that the International Trade Organization should permit the introduction of certain quantitative restrictions on imports. Such restriction was permitted with the consent of the International Trade Organization if the measure (1) was designed to protect a particular industry established between 1 January 1939 and the date of the Charter, which was protected during that period of its development by abnormal conditions arising out of the war; (2) was designed to promote the establishment or development of a particular industry for the processing of an indigenous primary commodity, when the external sales of such a commodity had been materially reduced as a result of new or increased restrictions imposed abroad, and (3) was necessary to promote the establishment or development of a particular industry for the processing of an indigenous primary commodity or of a by-product of such industry which would otherwise be wasted.

The Charter also permitted the introduction of quantitative restrictions on imports if a country experienced currency difficulties. The decision on this point, however, rested with the Inter-

la guerre économique, ont été contraints de faire certaines concessions pour éviter l'échec de la Conférence. Le compromis auquel on a abouti favorise les intérêts des pays économiquement puissants, qui s'efforceront sans aucun doute de dicter leurs conditions aux Etats économiquement faibles.

La Charte de La Havane est fondée sur les propositions américaines, dont le but est d'assurer l'expansion économique des Etats-Unis sur le marché mondial et de soumettre le commerce et l'économie des autres pays à leur contrôle. De nombreux petits pays se sont élevés contre ces propositions, afin de conserver leur indépendance.

Les principales questions débattues à la Conférence ont porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, la conclusion d'accords préférentiels, l'octroi de subventions, l'attitude à l'égard des investissements étrangers, les relations avec les Etats non-membres de l'Organisation, etc.

Les pays économiquement peu développés ont défendu leur droit d'appliquer des restrictions quantitatives à l'importation en vue de protéger leurs jeunes industries contre la concurrence étrangère et, en particulier, contre la concurrence ruineuse des produits américains. Les Etats-Unis ont défendu le principe de la non-discrimination, et ils ont exigé l'abolition de toutes restrictions à l'importation de marchandises à destination de n'importe quel pays. Ce faisant, ils partaient du principe que la puissance économique des Etats-Unis est en mesure de vaincre n'importe quelle concurrence dans des conditions de non-discrimination.

Par suite des divergences d'opinions qui se sont manifestées, la Conférence a adopté une décision interdisant aux Etats membres d'appliquer des restrictions quantitatives sans l'autorisation formelle de l'Organisation internationale du Commerce. Cette décision a été incorporée à l'article 13 de la Charte et elle reflète, essentiellement, le point de vue des Etats-Unis, tout en formulant certaines réserves stipulant que l'Organisation internationale du commerce doit autoriser l'application de certaines restrictions quantitatives à l'importation. Ces restrictions ne sont admises, avec l'autorisation de l'Organisation internationale du commerce, que s'il s'agit de mesures : 1) destinées à protéger une industrie déterminée créée entre le 1<sup>er</sup> janvier 1939 et la date de la Charte et que des conditions anormales résultant de la guerre protégeaient pendant cette période de son développement ; 2) destinées à favoriser la création ou le développement d'une industrie déterminée dont l'objet est la transformation d'un produit de base national, lorsque les ventes à l'étranger de ce produit ont été sensiblement réduites par suite de restrictions nouvelles ou accrues imposées à l'étranger ; 3) nécessaires pour favoriser la création ou le développement d'une industrie déterminée dont l'objet est la transformation d'un produit de base national ou d'un sous-produit de cette industrie qui sans cela serait perdu.

La Charte admet également l'application de restrictions quantitatives à l'importation s'il s'agit de pays éprouvant des difficultés d'ordre monétaire. En ce cas toutefois, la décision à pren-

national Monetary Fund, in which the United States held the controlling quotas and possessed a virtual right of veto.

On the question of tariffs, the Conference had adopted a decision reflecting the interests of American monopolies. Article 17 imposed an obligation on members to reduce tariffs. The same article provided for sanctions against members not fulfilling that obligation, in the form of deprivation of their right to enjoy concessions based on the principle of most-favoured-nation treatment. The United States, as the largest exporter of industrial goods, derived most benefit from the reduction of tariffs, and thus the almost unrestricted penetration of American goods into the markets of smaller countries would threaten the development of their national industries.

Most economically under-developed countries had also opposed the American proposal for prohibiting the conclusion of new preferential agreements without the special consent of the International Trade Organization voted by a two-thirds majority of its members.

As a result of opposition, the United States had again been obliged to make concessions. Article 15 of the Charter provided that the International Trade Organization was bound to permit the conclusion of preferential agreements, even without the approval of a two-thirds majority of the members, in certain exceptional cases, as, for example, where the territories of the parties to the agreement were contiguous, where all parties belonged to the same economic region, or where the preference was necessary to ensure a sound and adequate market for a particular industry or branch of agriculture being created, reconstructed or developed.

Although the United States had opposed any new preferential agreements, it had upheld old preferential agreements made in its favour, such as the agreement with Cuba.

Thus the Havana Charter maintained discrimination against under-developed countries, limited their rights to conclude new preferential agreements, and at the same time retained the existing trade preferences in which the United States, the United Kingdom and certain other highly developed countries were interested.

Amongst the points in which the Charter completely reflected United States policy and safeguarded United States interests to the detriment of those of other countries, the decision to allow export subsidies should also be mentioned. The United States had succeeded in securing the inclusion of a clause permitting subsidies for exports of agricultural products ; it could thus renew or extend subsidies for the export of wheat, tobacco, cotton and other goods, contrary to the interests of European and other producers of agricultural products and raw materials.

dre appartient au Fonds Monétaire international où les Etats-Unis ont la majorité des voix et où ils possèdent virtuellement un droit de veto.

Dans la question des tarifs douaniers, la Conférence a adopté une résolution qui répond aux intérêts des monopoles américains. L'article 17 impose aux Etats membres l'obligation de prendre des mesures en vue de la réduction des tarifs douaniers. Le même article prévoit à l'égard des membres qui ne se conformeront pas à cette obligation des sanctions qui consisteraient notamment à priver ces Etats du droit de bénéficier des concessions basées sur le principe de la clause de la nation la plus favorisée. Ce sont les Etats-Unis, en tant que principaux exportateurs de produits industriels, qui tirent le plus grand profit de la réduction des tarifs douaniers, et, la pénétration des marchandises américaines sur les marchés des petits pays ne rencontrant presque aucun obstacle, constitue ainsi une menace pour le développement des industries nationales de ces pays.

La plupart des pays économiquement peu développés sont également opposés à la proposition américaine tendant à interdire la conclusion de nouveaux accords préférentiels sans le consentement formel de l'Organisation internationale du commerce, décidé à la majorité des deux tiers des membres.

En raison de cette opposition, les Etats-Unis ont été, ici encore, contraints de faire des concessions. L'article 15 de la Charte prévoit que l'Organisation internationale du commerce est tenue d'autoriser la conclusion d'accords préférentiels, même sans l'approbation des deux tiers de ses membres, dans certains cas exceptionnels, par exemple si les territoires des parties à l'accord sont d'un seul tenant, si les parties appartiennent à la même région économique, ou encore si les préférences prévues dans l'accord sont nécessaires pour assurer un marché sain et des débouchés appropriés à une branche d'activité industrielle ou agricole en voie de création, de reconstruction ou de développement.

Bien que les Etats-Unis se soient opposés à la conclusion de nouveaux accords préférentiels, ils ont maintenu en vigueur les anciens accords préférentiels qui leur sont favorables, tels que l'accord préférentiel avec Cuba.

Ainsi, la Charte de La Havane maintient les mesures discriminatoires à l'encontre des pays économiquement peu développés, limite leur droit de conclure de nouveaux accords préférentiels, tout en maintenant en vigueur les traitements préférentiels existants qui présentent de l'intérêt pour les Etats-Unis, le Royaume-Uni et certains autres pays fortement industrialisés.

Parmi les dispositions de la Charte qui répondent entièrement à la politique adoptée par les Etats-Unis et qui sauvegardent les intérêts de ce pays au détriment de ceux des autres, il convient de signaler également la disposition autorisant les subventions à l'exportation. Les Etats-Unis ont réussi à faire insérer dans la Charte une disposition autorisant les subventions à l'exportation des produits agricoles ; ils peuvent ainsi renouveler ou étendre les subventions accordées aux exportations de blé, de tabac, de coton et d'autres produits, contrairement aux intérêts des producteurs européens et autres de matières premières et de denrées agricoles.

During the Conference, attempts by the United States to secure the application of domestic regulations to foreign private investments and to guarantee a "just compensation" in the event of nationalization had not been crowned with success, despite the subjection of the Conference to various forms of pressure. However, what the United States had failed to secure at the Conference it had obtained through the Marshall Plan. Thus the aim of the Charter adopted at Havana was to maintain the economic inequality of the member States of the International Trade Organization, by restricting the internal economies of under-developed countries for the benefit of highly developed countries such as the United States.

The Havana Charter made it possible for individual countries belonging to the International Trade Organization to exert pressure on countries practising state-controlled trade. It attempted to regulate the scale of imports into such countries and also to control the internal prices of goods imported by them. In other words, the International Trade Organization was attempting to interfere with the sovereign rights of States in the field of foreign trade. Further, the conditions imposed constituted discrimination, since they only applied to those countries whose trade was state-controlled.

Similarly, the Charter permitted discrimination against countries which were not members of the International Trade Organization, to an extent which could not fail to cause a general contraction of world trade and a loss of the mutual benefits derived from international trade relations. Many countries had seen fit not to accede to the International Trade Organization for those reasons.

The United States had proposed that, after the lapse of one year from the day on which the Charter came into force, member countries of the Organization should withdraw concessions from non-members, unless the International Trade Organization approved their continuation. By such action, the United States had attempted to exert pressure on countries to compel them to become members of the International Trade Organization, while leaving itself free to pursue a discriminatory foreign trade policy. However, that proposal had been rejected. The Charter did not forbid member countries to accord to non-members treatment identical with, but not more favourable than, that which they accorded to one another. But it was also stipulated that failure to accord equally favourable treatment to non-members should not be regarded as inconsistent with the terms or the spirit of the Charter.<sup>1</sup> Such a provision was equivalent to authorization of a departure from the most-favoured-nation principle in reciprocal relations with non-member countries, and was in patent contradiction to the purpose of expanding world trade for which the International Trade Organization had been established.

Au cours de la Conférence, les Etats-Unis se sont efforcés d'obtenir l'application de la législation nationale aux investissements privés étrangers et la garantie d'une « compensation équitable » en cas de nationalisation, mais ces efforts n'ont pas été couronnés de succès, malgré tous les moyens employés pour faire pression sur la Conférence. Mais, ce que les Etats-Unis n'ont pu obtenir à la Conférence de La Havane, ils l'ont obtenu au moyen du plan Marshall. Ainsi, la Charte adoptée à La Havane vise à maintenir l'inégalité économique entre les Etats membres de l'Organisation internationale du commerce, en limitant le développement de l'économie interne des pays peu développés, dans l'intérêt des pays fortement industrialisés comme les Etats-Unis.

La Charte de La Havane donne à certains Etats membres de l'Organisation internationale du commerce la possibilité d'exercer une pression sur les pays dont le commerce est dirigé par l'Etat. Elle tente de réglementer le volume des importations à destination de ces pays en même temps que les prix intérieurs des produits importés par ces pays. En d'autres termes, l'Organisation internationale du commerce s'efforce de s'immiscer en matière de commerce extérieur dans les droits souverains des Etats. En outre, les conditions imposées ont un caractère discriminatoire puisqu'elles ne sont appliquées qu'à l'égard des pays dont le commerce est étatisé.

De même, la Charte autorise des mesures discriminatoires à l'égard des Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation internationale du commerce dans une mesure qui ne peut manquer de provoquer une contraction générale du commerce mondial et la perte des avantages réciproques tirés des relations commerciales internationales. C'est pour ces raisons que de nombreux pays n'ont pas cru devoir adhérer à l'Organisation internationale du commerce.

Les Etats-Unis ont proposé qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de la Charte, les Etats membres de l'Organisation retirent les concessions accordées à des Etats non membres, sauf dans les cas où l'Organisation approuverait le maintien de ces concessions. Les Etats-Unis ont essayé, par là, d'exercer une pression sur certains pays pour les obliger à devenir membres de l'Organisation internationale de Commerce tout en se réservant la possibilité de poursuivre eux-mêmes une politique de discrimination en matière de commerce extérieur. Cette proposition a cependant été repoussée. La Charte interdit aux Etats membres d'accorder aux Etats non membres un traitement plus favorable que celui que les Etats membres s'accordent réciproquement, mais non pas de leur accorder un traitement aussi favorable. Mais il est également stipulé que le fait, pour un Etat membre, de ne pas accorder à un Etat non membre un traitement aussi favorable ne sera pas considéré comme contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte<sup>1</sup>. Une telle disposition équivaut à autoriser les membres à déroger au principe du traitement de la nation la plus favorisée dans leurs rapports réciproques avec des Etats non membres, et elle est en contradiction flagrante avec le dessein de développer le commerce

<sup>1</sup> See Havana Charter, art. 98, para. 4.

<sup>1</sup> Voir Charte de La Havane, art. 98, paragraphe 4.

A survey of the main results of the Trade and Employment Conference showed that it was one of the most unsuccessful of all post-war conferences. On several occasions it had been on the verge of a breakdown, and the results achieved satisfied no one.

Although a considerable period had elapsed since the termination of the Conference, none of the countries which had taken part had so far ratified the Charter, the contents of which were in themselves, contradictory. As had been seen, there were provisions enabling industrially developed countries, particularly the United States, to dictate conditions of trade that would conflict with the national interests of under-developed countries. The Charter also attempted to maintain economic inequality by restricting the rights of under-developed countries, not only in respect of their foreign trade, but also in respect of development of their own national industries. The results of the Conference would lead to an intensification of the competition for world markets. Such a prospect was not compatible with the interests of the peoples of the world.

Mr. GELISSEN (Netherlands) stressed the part played by the Netherlands delegation at the Havana Conference and the importance it attached to the work achieved there. If the Charter were accepted it would mean that obstacles impeding world trade would be removed, and for that reason it had the full support of his delegation. He was convinced that the larger trade activities envisaged in the Charter would be a vital factor in raising the standard of living lowered by the last war. He agreed with the President and the United States representative that the substance of the Charter should not be discussed, and pledged his support for the United States resolution.

M. THORP (United States of America) said that this was not the first time an item on the agenda not requiring discussion of substance had been used as a pretext for attacks on other countries. He would not make a detailed reply to the charges of the Soviet Union representative but would merely point out that countries which had been represented at the Trade and Employment Conference were better qualified to make an analysis of the results than those which had not attended it.

He would be proud to think that the Havana Charter represented the work of the United States alone, but the United States had in fact submitted an initial draft which had been greatly changed and improved. It was therefore incorrect to say that the final draft of the Charter represented predominantly the views of the United States. Time after time United States proposals had been rejected. There had been no use of the "weighted vote" and the United States had only had one vote, like the other countries represented.

mondial qui est l'objectif pour lequel l'Organisation internationale du commerce a été établie.

L'examen des principaux résultats des travaux de la Conférence sur le commerce et l'emploi montre que c'est la plus infructueuse de toutes les conférences tenues depuis la guerre; à plusieurs reprises elle a failli aboutir à un échec et les résultats obtenus ne satisfont personne.

Bien qu'un temps assez long se soit écoulé depuis la clôture de cette Conférence, aucun des Etats qui y ont participé n'a encore ratifié la Charte, dont les dispositions sont elles-mêmes pleines de contradictions. Comme on vient de le voir, cette Charte contient des dispositions qui permettent aux pays fortement industrialisés, et, en particulier, aux Etats-Unis, d'imposer au commerce des conditions qui sont incompatibles avec l'intérêt national des pays économiquement peu développés. Elle s'efforce, en outre, de maintenir l'inégalité des économies en limitant les droits des pays peu développés, non seulement au point de vue de leur commerce extérieur, mais aussi en ce qui concerne le développement de leurs industries nationales. Les résultats de cette Conférence conduiront à une intensification de la concurrence pour les marchés mondiaux. De semblables perspectives ne sont pas conformes aux intérêts des peuples du monde.

M. GELISSEN (Pays-Bas) souligne le rôle joué à la Conférence de La Havane par la délégation des Pays-Bas et l'importance qu'elle attache au travail qui s'y est fait. L'adoption de la Charte ferait disparaître les obstacles qui entravent le commerce mondial, et c'est pour cette raison que la Charte bénéficie de l'appui sans réserve de la délégation des Pays-Bas. L'orateur est convaincu que le développement des échanges commerciaux envisagé par la Charte serait un facteur essentiel du relèvement du niveau de vie, qui s'est abaissé par suite de la dernière guerre. Il reconnaît avec le Président et le représentant des Etats-Unis qu'il ne convient pas d'examiner maintenant la Charte quant au fond, et il affirme qu'il appuiera la résolution des Etats-Unis.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare que ce n'est pas la première fois qu'un point de l'ordre du jour, au sujet duquel il n'est pas nécessaire d'entamer une discussion de fond, est utilisé comme prétexte à des attaques contre d'autres pays. Il ne veut pas répondre en détail aux accusations du représentant de l'Union soviétique, mais se contentera de faire remarquer que les pays qui étaient représentés à la Conférence sur le commerce et l'emploi sont mieux qualifiés pour analyser ses résultats que les pays qui ne l'étaient pas.

L'orateur serait fier de pouvoir penser que la Charte de La Havane est entièrement l'œuvre des Etats-Unis, mais, en réalité, les Etats-Unis n'ont fait que présenter un projet initial qui a été beaucoup modifié et amélioré. Il est donc inexact de dire que le texte définitif de la Charte reflète, avant tout, les vues des Etats-Unis. A maintes reprises, les propositions des Etats-Unis ont été rejetées. On n'a pas fait usage du « vote pondéré » et les Etats-Unis n'ont disposé que d'une voix, comme les autres pays représentés.

He would not enlarge on the excellent arguments advanced by the Australian representative against the view that the whole idea of the Havana Charter was premature. He would merely add that the new agency envisaged completed the pattern of the United Nations agencies, and that the Charter clearly showed the goal towards which national trade policies should be directed. That ultimate goal was the improvement of the world's standard of living.

The Havana Charter really amounted to a multilateral trade pact, drawn up according to a set of rules based on the principle of non-discrimination and the absence of trade restrictions. Under the Charter goods would be exchanged on an economic basis in order to achieve the maximum utilization of world resources.

The adoption of such a multilateral agreement had many advantages over the old pre-war bilateral agreements, which favoured the injection of political aims into trade arrangements, whereas multilateral agreements would be based strictly on economic considerations.

If the United States, as suggested by the Soviet Union representative, wished to maintain its position as the most powerful exporting country, it could do so by means of bilateral agreements. But by the very action of adopting the Havana Charter, with its principles of non-discrimination, absence of restrictions and multilateralism, the United States would sacrifice the opportunity of introducing political motives into its economic activities. The Charter, by its emphasis on commercial questions, minimized the risk of political interference in trade.

The essential aim of the United Nations was to induce countries to take a broader view of their national interests and to co-operate on the international level. That was precisely what the Havana Charter sought to do in the field of trade, by establishing a set of rules under which international co-operation would be possible. The new Organization would therefore represent a considerable step forward in international economic relations, particularly when co-ordinated with other existing agencies, such as the International Bank for Reconstruction and Development.

It had been said that the Havana Charter was a device to enhance the position of the United States in world trade. Statistics had been quoted showing the increase in United States exports. Such an increase was not undesirable, for in the existing state of shortages those exports were a valuable contribution to the economic recovery of other countries. Nor was there any question of excluding other countries from world markets, since their current production was not sufficient for them to make the necessary exports.

L'orateur ne s'étendra pas sur les excellents arguments avancés par le représentant de l'Australie contre l'opinion selon laquelle l'idée même de la Charte de La Havane serait prématurée. Il se contentera d'ajouter que la nouvelle institution dont la création est envisagée complète le réseau des institutions des Nations Unies et que la Charte définit clairement le but vers lequel les politiques commerciales des différents pays devraient tendre. Ce but final est l'amélioration du niveau de vie du monde.

La Charte de La Havane est en somme un pacte commercial multilatéral dont les clauses ont été établies conformément à une série de règles basées sur les principes de la non-discrimination et de l'absence de toute restriction commerciale. Aux termes de la Charte, les échanges de marchandises ne se feront qu'en raison de l'intérêt qu'ils présentent du point de vue économique, afin que les ressources mondiales puissent être utilisées au maximum.

L'adoption d'un accord multilatéral de ce genre présente beaucoup d'avantages que ne possédaient pas les anciens accords bilatéraux d'avant guerre ; ceux-ci permettaient aux buts politiques de trouver leur place dans les conditions du commerce, tandis que les accords multilatéraux ne seront strictement basés que sur des considérations économiques.

Si les Etats-Unis, comme le laisse entendre le représentant de l'Union soviétique, désiraient garder leur position de « plus puissant pays exportateur », ils pourraient le faire au moyen d'accords bilatéraux. Cependant, du fait même qu'ils ont adopté la Charte de La Havane, avec les principes sur lesquels elle repose (non-discrimination, suppression de toute restriction du commerce et multilatéralisme), les Etats-Unis ont renoncé à l'occasion qui se présentait à eux de donner à leur activité économique des mobiles politiques. La Charte, en mettant l'accent sur les problèmes commerciaux, réduit au minimum le risque d'une ingérence politique dans le commerce.

Le but essentiel des Nations Unies est d'inciter les différents pays à avoir une vue plus large de leurs intérêts nationaux et à coopérer sur le plan international. C'est là précisément ce que la Charte essaie de faire dans le domaine commercial en établissant une série de règles qui rendraient possible la coopération internationale. En conséquence, la nouvelle organisation représente un progrès considérable en matière de relations économiques internationales, notamment lorsque son activité sera coordonnée avec celle d'autres institutions existantes telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

On a dit que la Charte de La Havane est un expédient pour renforcer la position des Etats-Unis sur le marché mondial. On a cité des statistiques qui montrent que les exportations des Etats-Unis ont augmenté de volume. Un tel accroissement n'est pas mauvais puisque, vu les pénuries actuelles, ces exportations constituent une contribution précieuse au relèvement économique des autres pays. De plus, il ne peut s'agir d'éliminer les autres pays des marchés mondiaux, puisque leur production courante n'est pas suffisante pour leur permettre de procéder aux exportations nécessaires.

As to the charge that the United States was seeking to perpetuate existing economic disequilibrium, he pointed out that American tariffs on imports were lower at the present time than before the First World War. Moreover, the latest figures showed that the difference between United States exports and imports was lower than it had been at any time since the war.

The United States was also keenly interested in helping other countries to restore their balance of payments and was making substantial grants for that purpose to countries with adverse balances. But those grants were of limited duration and could not be considered a measure calculated to maintain the predominance of United States exports.

In the United States itself there had been most vigorous opposition to the Havana Charter, on the grounds that American business would not be able to compete with that of other countries and that the Charter would require the United States to do its best to organize trade so that all countries could maintain their balance of payments.

The Council should not discuss the details of the Charter itself, since it was under consideration by governments. The essential task had now been completed and all the Council should do was to note that fact and pass on to other items requiring definite action.

Mr. SARPER (Turkey) observed that certain Members of the United Nations and certain non-member States, although having divergent economic systems, had finally succeeded at Havana in framing a charter for international trade designed to provide opportunities for close co-operation between the nations in the field of trade and employment and to promote the development of economic and social order. While the Havana Charter could not be regarded as a perfect instrument, its imperfections would only be revealed when it came to be applied.

The Turkish Government considered that the Charter was calculated to introduce order into international trade, and would therefore submit it to the Grand National Assembly at an early date for ratification.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) could not agree with the Polish representative's view that employment and economic development had not been taken sufficiently into account in the Havana Charter. Chapters II and III were a sufficient indication that that was not so.

As to the assertion that the Charter was premature and related to a more ideal state than the existing one, he pointed out that its terms did, in fact, provide for a transitional period in order to allow progress towards a greater degree of multilateralism. He agreed with the Canadian representative that the Polish view was unduly pessimistic, having regard both to the terms of the Charter and to the period of time which would necessarily elapse before it came into operation.

Quant à accuser les Etats-Unis de chercher à perpétuer le déséquilibre économique existant, l'orateur fait remarquer que les tarifs américains à l'importation sont à l'heure actuelle moins élevés qu'avant la première guerre mondiale. En outre, les dernières statistiques montrent que l'écart entre les exportations et les importations des Etats-Unis est plus faible qu'à n'importe quel moment de la guerre.

Les Etats-Unis se préoccupent aussi vivement d'aider les autres pays à rétablir l'équilibre de leur balance des paiements et ils accordent, à cette fin, des prêts considérables aux pays dont la balance est déficitaire. Mais ces prêts sont de durée limitée et ne peuvent être considérés comme une mesure propre à maintenir la prédominance des exportations américaines.

Aux Etats-Unis même, la Charte de La Havane a rencontré une opposition vigoureuse; on a soutenu que les entreprises américaines ne pourraient concurrencer celles des autres pays et que la Charte forcerait les Etats-Unis à faire de leur mieux pour organiser les échanges commerciaux de telle façon que tous les pays puissent équilibrer leur balance de paiements.

Le Conseil ne doit pas examiner la Charte elle-même dans ses détails, puisque celle-ci est à l'étude de la part des gouvernements. La tâche essentielle est maintenant terminée, et le Conseil devrait se contenter d'en prendre acte et de passer ensuite à l'examen des autres points qui appellent une décision précise.

M. SARPER (Turquie) fait observer que certains Membres des Nations Unies et certains Etats non membres, malgré les différences de leurs systèmes économiques, ont enfin de compte réussi à La Havane à mettre sur pied une charte du Commerce international de nature à donner aux nations l'occasion de coopérer étroitement dans le domaine du commerce et de l'emploi et à aider au développement d'ordre économique et social. Bien que la Charte ne puisse être considérée comme un instrument parfait, ses imperfections apparaîtront seulement lorsqu'elle sera mise en application.

Le Gouvernement de la Turquie estime que la Charte est susceptible de rétablir l'ordre dans les échanges commerciaux entre les pays et, en conséquence, il la soumettra bientôt à l'Assemblée nationale, aux fins de ratification.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) ne peut admettre que, comme l'a dit le représentant de la Pologne, la Charte ne tienne pas suffisamment compte du développement économique et de l'emploi. Les chapitres II et III montrent assez que tel n'est pas le cas.

Quant à l'affirmation selon laquelle la Charte est prématurée et se place dans le cadre d'une situation bien meilleure que la situation actuelle, l'orateur fait remarquer qu'en fait, les dispositions de la Charte prévoient une période de transition permettant d'arriver par degrés à des échanges toujours plus multilatéraux. Comme le représentant du Canada, il juge l'opinion du délégué de la Pologne indûment pessimiste si l'on tient compte à la fois des clauses de la Charte et de la période de temps qui s'écoulera nécessairement avant son entrée en vigueur.

As to the general thesis of the Polish representative's measured speech, it was self-evident that a removal of barriers was an essential preliminary to an increased exchange of goods and the only way in which a balanced world economy could be obtained. All countries should therefore take every possible measure to develop multilateral world trade.

The Charter set a goal for such measures and was important from the short-term as well as the long-term point of view, as it helped to ensure that immediate short-term expedients conformed to the ultimate multilateral objectives. Without a clear statement of a long-term objectives, there would be a danger that the piecemeal adoption of short-term expedients would result in a permanent distortion of trade.

The Polish representative himself had said at the third session of the Economic Commission for Europe that the existing system of conducting European trade on the basis of bilateral agreements was unsatisfactory, and that a more efficient system based on multilateral or triangular agreements was urgently needed.<sup>1</sup> He (Mr. Phillips) was in full agreement with that view and was therefore sorry that the Polish delegation, having played such an important part at the Trade and Employment Conference, had adopted its present attitude.

With regard to the Soviet Union view that the Trade and Employment Conference had been unsuccessful, he said that the most useful way of judging the progress made at that Conference would have been to come to it and criticize its work. When the Soviet Union delegation had been invited, a statement had been issued that it could not participate in the work as it had not had enough time to study the important questions to be discussed. He further quoted a statement in the *New Times*, of 16 May 1947, to the effect that the Soviet Union was not attending the Geneva Conference because the problems discussed did not directly concern it in view of the Soviet Government's monopoly of foreign trade. The report added that the Soviet Union was always ready to co-operate in trade with peace-loving States. While welcoming the latter statement, he thought the best way the Soviet Union could have made known its views on the subject would have been to attend the Conference itself; the Havana Charter provided the best means of co-operating.

The Soviet Union representative had quoted many figures which would already be familiar to representatives, particularly those who had attended the Trade and Employment Conference. It was well known that British exports were proportionately lower since the war than they

Quant à la thèse générale soutenue par le représentant de la Pologne dans son intervention de ton mesuré, il va de soi que la suppression des entraves apportées au commerce est l'une des conditions préalables d'un développement des échanges et le seul moyen d'équilibrer l'économie mondiale. Tous les pays devraient par conséquent prendre toutes les mesures propres à aider au développement du commerce multilatéral dans le monde.

La Charte fixe un but à ces mesures, et présente de l'importance aussi bien d'un point de vue immédiat qu'à longue échéance, car elle contribue à garantir que les expédients immédiats à brève échéance seront conformes aux objectifs ultimes de caractère multilatéral. Sans cet énoncé précis des objectifs à longue échéance, l'adoption fragmentaire d'expédients à brève échéance risquerait d'aboutir à un déséquilibre permanent des échanges commerciaux.

Le représentant de la Pologne a déclaré lui-même, lors de la troisième session de la Commission économique pour l'Europe, que le système actuel qui consiste à organiser les échanges commerciaux de l'Europe dans le cadre d'accords bilatéraux est peu satisfaisant, et qu'il est urgent qu'un système plus efficace, basé sur des accords multilatéraux ou tripartites, soit mis en vigueur<sup>1</sup>. Pour sa part, le représentant du Royaume-Uni approuve pleinement ces remarques; il regrette donc que la délégation polonaise, après avoir joué un rôle si important à la Conférence de La Havane, ait adopté l'attitude qu'elle a actuellement.

En ce qui concerne l'opinion du représentant de l'Union soviétique, qui veut que la Conférence de La Havane ait échoué, le meilleur moyen de juger des progrès réalisés à cette Conférence aurait été d'y participer et de critiquer ses travaux. Lorsque l'Union soviétique a été invitée à y envoyer une délégation, une déclaration fut publiée, selon laquelle la délégation soviétique ne pouvait prendre part aux travaux de la Commission préparatoire parce qu'elle ne disposait pas du temps nécessaire pour étudier les importantes questions qui devaient y être discutées. L'orateur cite ensuite une déclaration parue dans « Les Nouveaux Temps » du 16 mai 1947, selon laquelle l'Union soviétique n'assistait pas à la Conférence de Genève parce que les problèmes examinés par elle ne présentaient pas d'intérêt direct pour l'Union soviétique dont le gouvernement détient le monopole du commerce extérieur. L'information ajoutait que l'Union soviétique était toujours disposée à coopérer avec les Etats pacifiques. Tout en accueillant avec satisfaction cette dernière déclaration, l'orateur estime que le meilleur moyen pour l'Union soviétique de faire connaître son opinion sur cette question, aurait été de se faire représenter à la Conférence même; la Charte de La Havane fournit justement les meilleurs moyens de coopérer.

Le représentant de l'Union soviétique a cité un grand nombre de chiffres qui sont déjà connus des représentants, notamment de ceux qui ont participé à la Conférence de La Havane. C'est un fait patent que les exportations britanniques sont proportionnellement moins importantes

<sup>1</sup> See document E/ECE/SR.3/3, page 2.

<sup>1</sup> Voir document E/ECE/SR.3/3, page 2.

had been before it, and that the United States had taken an increased share of world markets. The reason was perfectly obvious : during the immediate post-war period the United Kingdom had been engaged in replacing essential losses and had not concentrated its industrial capacity on exports.

With regard to the increase in United States exports to Latin America and the decline in the volume of United Kingdom goods in that market, he pointed out that that was not due to the Americans driving the British out, but to the fact that, owing to the time taken to reconvert British industry to peace-time purposes, and to the reconstruction requirements in the United Kingdom, the necessary British goods were not yet fully available. When, however, the United Kingdom was in a position to resume full-scale exports to the South-American market, United Kingdom goods would probably prove competitive and restore the proportion of British and American goods in that market.

The domination exercised by the United States at the Trade and Employment Conference, which the Soviet Union representative had observed from a vast distance, had not been apparent to the United Kingdom delegation, which had been on the spot.

The Soviet Union representative had further alleged that there was a provision in the Havana Charter which allowed the United States to pay export subsidies so that it might keep its grain exports at a high level. The fact was that those exports went to feed a hungry world, and if the United States had been good enough to subsidize them, it should be congratulated on doing so. In any case, article 25 of the Charter provided safeguards against the misuse of subsidies.

The United Kingdom delegation would support the United States resolution.

Mr. VALENZUELA (Chile) also supported the United States proposal. He recalled that the Chilean Government had taken part in the meetings at London, New York, Geneva and Havana.

As the Canadian representative had said, the Havana Charter was the result of an international effort, and the Government of Chile wished to thank him for the important part he had played in it. It was not surprising that there should be differences of opinion, as it had been necessary to harmonize and co-ordinate opposing interests. The common objective was the development of world trade and the raising of standards of living.

The Chilean Government, which had proposed numerous amendments, considered that the provisions of the Charter were of a positive nature. Articles 10, 11 and 12 contained concrete provisions concerning industrial policy; articles 13 and 14 provided for protective economic measures. The Charter also dealt with the elimina-

après cette guerre qu'elles ne l'étaient avant, et que les Etats-Unis se sont assurés une position plus forte sur les marchés mondiaux. La raison en est parfaitement évidente: au cours de la période qui a immédiatement suivi la guerre, le Royaume-Uni s'est préoccupé de remplacer ses pertes en biens essentiels et n'a pas utilisé toute sa capacité de production industrielle pour produire des marchandises exportables.

En ce qui concerne l'accroissement des exportations des Etats-Unis à destination de l'Amérique latine et la diminution des produits britanniques sur ce marché, l'orateur fait remarquer que cela n'est pas dû à une éviction des Britanniques par les Américains, mais au fait que, en raison du temps qu'il faut pour réadapter l'industrie britannique à la production du temps de paix, en raison aussi des besoins de la reconstruction dans le Royaume-Uni, ce pays ne dispose encore que d'une partie des produits nécessaires. Mais lorsqu'il sera en mesure de reprendre pleinement ses exportations vers le marché sud-américain, ses produits s'avéreront sans doute capables de faire concurrence à ceux des Etats-Unis, et de rétablir la proportion entre les marchandises offertes sur ce marché par les deux pays.

La pression exercée par les Etats-Unis sur la Conférence du Commerce et de l'Emploi, que le représentant de l'Union soviétique a observée de très loin, n'est pas apparue à la délégation du Royaume-Uni, qui était cependant sur place.

Le représentant de l'Union soviétique a en outre affirmé qu'une certaine disposition de la Charte de La Havane permet aux Etats-Unis de verser des subventions à l'exportation, pour pouvoir maintenir leurs exportations de céréales à un niveau élevé. En réalité, ces exportations servent à nourrir un monde affamé, et si les Etats-Unis sont assez généreux pour les subventionner, il convient de les en féliciter. En tout cas, l'article 25 de la Charte prévoit un système de garanties contre l'abus qui pourrait être fait des subventions.

La délégation du Royaume-Uni appuiera la résolution des Etats-Unis.

M. VALENZUELA (Chili) appuie également la proposition des Etats-Unis. Il rappelle que le gouvernement du Chili a pris part aux conférences de Londres, New-York, Genève et La Havane.

Comme l'a dit le représentant du Canada, la Charte de La Hayane est le résultat d'un effort international et le gouvernement du Chili tient à remercier M. Wilgress de la part importante qu'il a prise à son élaboration. Il n'est pas surprenant que des divergences d'opinion se soient manifestées, puisqu'il a été nécessaire d'harmoniser et de coordonner des intérêts opposés. L'objectif commun est le développement du commerce mondial et l'élévation des niveaux de vie.

Le Gouvernement du Chili, qui a proposé de nombreux amendements, estime que les dispositions de la Charte ont un caractère constructif. Les articles 10, 11, 12 contiennent des dispositions concrètes concernant la politique économique; les articles 13 et 14 prévoient des mesures de protection économique. La Charte tend aussi

tion of disparities existing between the price of raw materials and that of manufactured products, thus meeting the wishes expressed by Mexico and Ecuador.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics), after requesting that the United States resolution be submitted in writing, pointed out that there was a contradiction between that resolution and the previous remarks of the United States representative. He had said that the Council should not examine the substance of the item, and yet his proposal was to the effect that the Economic and Social Council should note with satisfaction the report by the Secretary-General on the United Nations Conference on Trade and Employment.

Mr. THORP (United States of America) replied that his resolution merely noted with satisfaction the report by the Secretary-General and not the Havana Charter itself.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) thought there was no great difference between the report by the Secretary-General and the results of the Conference itself; in any case the words "notes with satisfaction" implied that the Council was satisfied with the conclusions of the Trade and Employment Conference. Hence, if those words were adopted, the Council would be indirectly approving the Havana Charter without examining its substance. The words "takes note" would therefore be more appropriate.

Referring to the comments made by other speakers on his previous statement, he said that the changes which had come about in the share of certain countries in world markets were not strange. The fact remained, however, that some countries, particularly the United States, had taken advantage of the economic difficulties of other nations. It would be naive to assume that the United Kingdom, for example, could remain reconciled to being permanently excluded from world markets by the United States; he wondered whether, when the United Kingdom was in a position to rival the United States in exporting to Latin America, the United States would in fact open the way for such exports.

He repeated that the Trade and Employment Conference at Havana had disrupted rather than improved the existing world-trade situation, in that it favoured certain countries to the detriment of others, including the United Kingdom.

The Soviet Union had not attended the Conference because no safeguards to national interests had been offered. The Charter prepared at Havana was a poor one and made no positive contribution to the expansion of world trade.

He could not agree to the distinction made by the United States representative between bilateral and multilateral agreements, since under the multilateral agreement suggested by the Havana Charter under-developed countries were in fact expelled from world markets by American goods.

à supprimer la disparité existant entre les prix des matières premières et les prix des produits manufacturés et répond ainsi aux vœux exprimés par le Mexique et l'Equateur.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques), après avoir demandé que le texte de la résolution des Etats-Unis soit présenté par écrit, fait remarquer qu'il existe une contradiction entre cette résolution et les remarques antérieures du représentant des Etats-Unis. Celui-ci a déclaré que le Conseil ne devrait pas examiner ce point de l'ordre du jour quant au fond et, pourtant, sa proposition demande au Conseil économique et social de prendre acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) répond que sa résolution se borne à prendre acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et non pas de la Charte de La Havane elle-même.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre le rapport du Secrétaire général et les résultats de la Conférence elle-même; en tout cas les mots « prend acte avec satisfaction » impliquent que le Conseil est satisfait des conclusions de la Conférence sur le commerce et l'emploi. Par suite, si ces mots étaient adoptés, le Conseil approuverait indirectement la Charte de La Havane sans en examiner le fond. Il serait donc plus approprié de dire simplement « prend note ».

Se référant aux observations présentées par d'autres orateurs au sujet de son intervention antérieure, il déclare que les changements survenus dans la situation de certains pays sur les marchés mondiaux ne sont pas surprenants. Il n'en subsiste pas moins, toutefois, que certains pays, notamment les Etats-Unis, ont profité des difficultés économiques des autres Etats. Il serait naïf de supposer que le Royaume-Uni, par exemple, puisse se résigner à être définitivement chassé des marchés mondiaux par les Etats-Unis; mais l'orateur se demande si les Etats-Unis laisseront la porte ouverte aux exportations du Royaume-Uni lorsque celui-ci sera de nouveau en mesure de rivaliser avec eux, par exemple en ce qui concerne les exportations à destination de l'Amérique latine.

Il répète que la Conférence sur le commerce et l'emploi a bouleversé plutôt qu'amélioré la situation actuelle du commerce mondial en favorisant certains Etats au détriment d'autres pays, notamment du Royaume-Uni.

C'est parce que la Conférence n'offrait aucune garantie aux intérêts nationaux que l'Union soviétique n'y a pas participé. La Charte élaborée à La Havane est de médiocre valeur et n'apporte pas de contribution positive au développement du commerce mondial.

L'orateur ne peut admettre la distinction faite par le représentant des Etats-Unis entre les accords bilatéraux et les accords multilatéraux, puisqu'aux termes de l'accord général dont la Charte de La Havane propose la signature, les pays insuffisamment développés seront en fait évincés des marchés mondiaux par les marchandises américaines.

The attitude of his delegation regarding the Trade and Employment Conference was therefore a negative one, and if the words "notes with satisfaction" were retained in the United States resolution he would vote against it.

Mr. LYCHOWSKI (Poland) was grateful to the United Kingdom representative for having quoted his remarks at the third session of the Economic Commission for Europe, as he wished to distinguish between his attitude towards the Havana Charter and the view he had expressed in that Commission. His remarks in the Commission regarding the advisability of multilateral agreements took into account the possibility of expanding European trade under the auspices of the Economic Commission for Europe, in such a way as to benefit all countries participating in that organization. However, a multilateral agreement of the Havana type could not become a workable instrument until it gave some consideration to the present disproportion in the world's wealth. The Havana Charter applied the general principle of equality to countries between which an enormous economic disproportion still existed and would unfortunately grow. A limited scheme, founded on existing bilateral agreements, could, by a combination of such bilateral agreements, temporarily achieve a partial multilateralism in a particular region.

Mr. d'ASCOLI (Venezuela) recalled that the Venezuelan delegation had worked throughout the Havana Conference with complete good faith. The Conference had reached a compromise which he would not examine in detail; for he agreed with the United States representative that the Council should simply note with satisfaction the work accomplished, and he would vote in that sense. He believed that it would be better to leave the widest possible freedom to the governments concerned to examine the Havana Charter.

He paid tribute to the Canadian representative's work on the Charter, and to the important part played by the Polish delegation at the Trade and Employment Conference.

The PRESIDENT put to the vote the United States draft resolution on the report by the Secretary-General on the United Nations Conference on Trade and Employment (E/952).

*The resolution was adopted by 15 votes to 3.*

### **35. Election of one-third of members of functional commissions (E/883, E/948 and E/Inf/21/Rev.1)**

#### **Statement by the President**

The PRESIDENT explained that, as he had pointed out to the Council on several occasions, it was important that the elections of Members entitled to nominate representatives to serve on

L'attitude de sa délégation vis-à-vis de la Conférence sur le commerce et l'emploi est donc négative, et si les mots « prend acte avec satisfaction » sont maintenus dans la résolution des Etats-Unis, il votera contre son adoption.

M. LYCHOWSKI (Pologne) est reconnaissant au représentant du Royaume-Uni d'avoir cité les remarques qu'il a faites lors de la troisième session de la Commission économique pour l'Europe, car il tient à distinguer entre son attitude envers la Charte de La Havane et l'opinion qu'il a exprimée lors de la session de cette Commission. Les remarques qu'il a faites à la Commission, concernant l'opportunité des accords multilatéraux, tenaient compte de la possibilité de développer le commerce européen sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe de manière à en faire profiter tous les pays qui font partie de cet organisme. Mais un accord multilatéral du genre de celui qu'envisage la Charte de La Havane ne pourrait devenir un instrument utile que s'il tient compte de la disproportion existante actuellement dans la répartition des richesses du monde. La Charte de La Havane applique le principe général de l'égalité à des pays entre lesquels il existe une disparité économique énorme qui malheureusement grandira. Un plan limité, basé sur les accords bilatéraux existants, permettrait, par une combinaison de ces accords bilatéraux, de donner temporairement un caractère multilatéral aux échanges commerciaux de telle ou telle région particulière.

M. d'ASCOLI (Venezuela) rappelle que la délégation vénézuélienne a travaillé en parfaite bonne foi pendant toute la Conférence de La Havane. La Conférence a abouti à un compromis que l'orateur ne se propose pas d'examiner en détail, car il estime, comme le représentant des Etats-Unis d'Amérique, que le Conseil doit se borner à prendre acte avec satisfaction de l'œuvre accomplie et, pour sa part, c'est dans ce sens qu'il votera. Il croit qu'il serait préférable de laisser aux gouvernements intéressés toute liberté possible pour l'examen des détails de la Charte de La Havane.

Le délégué du Venezuela rend hommage au représentant du Canada pour sa contribution à l'élaboration de la Charte et à la délégation polonaise pour la part importante qu'elle a prise aux travaux de la Conférence sur le commerce et l'emploi.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution des Etats-Unis relatif au rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi (E/952).

*La résolution est adoptée par 15 voix contre 3.*

### **35. Election d'un tiers des membres des commissions techniques (E/883, E/948 et E/Inf./21/Rev.1)**

#### **Exposé du Président.**

Le PRÉSIDENT rappelle que, comme il l'a souligné à plusieurs reprises devant le Conseil, il importe de procéder le plus tôt possible à l'élection des Etats Membres qui ont le droit de dési-

the functional commissions should take place at the earliest possible moment. The reasons were that after the election of those Members, which for convenience he would call "nominating States"—those States had to nominate their representatives; there had to be consultation with the Secretary-General; and finally the Council had to confirm the names of the representatives. With regard to the consultation with the Secretary-General, he quoted the requirement from one of the relevant resolutions :

"With a view to securing a balanced representation in the various fields covered by the Commission, the Secretary-General shall consult with the governments so selected before the representatives are finally nominated by these governments and confirmed by the Council."

At that stage he would deal only with procedure, at the current session, for selecting the nominating States. The elections for each Commission of which one-third of the membership had to be renewed would be held successively, and what he was going to say applied to each Commission in turn. After the name of the Commission concerned was announced, there would be a ballot in which each member of the Council would be entitled to name 4, 5 or 6 States Members of the United Nations as "nominating States": 4, 5 or 6 according to the number of vacancies on the particular Commission. All Members of the United Nations including the outgoing members of the Commissions were eligible, and there was no rule which in any way limited the Members of the United Nations for which votes might be cast.

The voting might be by roll-call or other similar method, or by secret ballot. Rule 43, the only one of the Council's rules of procedure dealing with that particular point, read: "On decisions relating to individuals, a secret ballot shall be taken"; it therefore applied only to elections relating to individuals, and not to the election of the nominating States. Hence, the Council was free to decide which procedure it would adopt. At the original elections of nominating States for Commissions at the third session of the Council, the method of secret ballot had been adopted. In the absence of a contrary decision by the Council the same procedure would be followed.

Members of the Council could vote for a number of Members of the United Nations equal to, or less than, the number of vacancies on the Commission concerned; but if a ballot paper bore the names of a greater number of Members it would be null and void in its entirety.

The votes would be counted by scrutineers whom he would appoint from among the mem-

gner des représentants dans les Commissions techniques. La raison en est qu'après l'élection de ces Etats Membres que, pour plus de commodité il appellera « les Etats admis à désigner les membres des commissions », les dits Etats devront désigner leurs représentants; des consultations devront avoir lieu avec le Secrétaire général et enfin le Conseil devra confirmer les nominations des représentants désignés. En ce qui concerne les consultations avec le Secrétaire général, le Président cite les prescriptions de l'une des résolutions pertinentes :

« Afin d'assurer une représentation bien équilibrée des différents domaines dont s'occupe la Commission, le Secrétaire général consultera les gouvernements ainsi désignés, avant que la nomination des représentants ne soit faite de façon définitive par ces gouvernements et confirmée par le Conseil<sup>1</sup>. »

Le Président ne traitera à présent que de la procédure qu'il convient d'adopter au cours de la présente session pour l'élection des Etats admis à désigner les membres des commissions. Les élections à chacune des commissions dont un tiers des membres doivent être renouvelés auront lieu successivement et, par conséquent, ce que le Président va dire s'appliquera à chacune des commissions tour à tour. Lorsque le nom de la Commission intéressée aura été annoncé, un scrutin aura lieu, au cours duquel chaque membre du Conseil aura le droit de désigner 4, 5 ou 6 Etats Membres des Nations Unies qu'il propose comme « Etats admis à désigner les membres des commissions »; le nombre de ces Etats variera selon le nombre de sièges à pourvoir dans la Commission dont il s'agit. Tous les Membres des Nations Unies, y compris les Etats dont le mandat vient à expiration, peuvent être désignés pour faire partie des Commissions, et il n'y a pas de règle qui limite en aucune manière le choix des membres auxquels vont les suffrages.

Le scrutin peut avoir lieu soit par appel nominal ou par une autre méthode analogue, soit au scrutin secret. L'article 43, le seul des articles du règlement intérieur du Conseil qui ait trait à ce point particulier, stipule : « Lorsqu'il s'agit de décisions concernant des personnes, le vote a lieu au scrutin secret »; il ne s'applique donc qu'aux élections concernant des personnes, et non à l'élection des Etats admis à désigner les membres des commissions. Par suite, le Conseil est libre de décider de la procédure qu'il suivra. Lors des premières élections d'Etats admis à désigner les membres des Commissions à la troisième session du Conseil, c'est le vote au scrutin secret qui a été adopté. Si le Conseil n'en décide pas autrement, c'est la même procédure qui sera suivie.

Les membres du Conseil pourront voter pour un nombre d'Etats Membres des Nations Unies égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir dans la commission en cause; par contre, si le bulletin de vote porte les noms d'un nombre d'Etats Membres plus élevé, il sera considéré comme entièrement nul et non avenu.

Les votes seront comptés par les scrutateurs que le Président désignera parmi les membres du

<sup>3</sup> See *Economic and Social Council Resolutions*, first year, second session, resolution 5, section 3 (b).

<sup>1</sup> Voir *Résolutions du Conseil économique et social*, première année, deuxième session, résolution 5, section 3 b).

bers of the Council, and the Members of the United Nations receiving most votes would be declared elected up to the number of vacancies to be filled, as nominating States, provided they obtained a majority as required under rule 45.

If the number of Members obtaining a majority of votes was less than the number of vacancies to be filled, additional ballots would be held as provided in rule 45, the second sentence of which read :

"If the number of candidates obtaining such a majority is less than the number of persons or members to be elected, there shall be additional ballots to fill the remaining places, the voting being restricted to the candidates obtaining the greatest number of votes in the first place, the number of candidates being not more than twice as many as the places remaining to be filled."

There was one respect in which rule 45 was defective : it did not cover the possibility of a tie between a number of candidates (Members of the United Nations) *greater* than twice the number of the places remaining to be filled. For instance, if there was one place remaining to be filled in a Commission, each of 3 remaining candidates might receive six votes. In his memorandum on the revision of the Council's rules of procedure (E/883), the Secretary-General had pointed out that defect in the existing rule and had suggested an amplified text, which read :

"When two or more elective places are to be filled at one time under the same conditions, those candidates obtaining in the first ballot the majority required shall be elected. If the number of candidates obtaining such majority is less than the number of persons or members to be elected, there shall be additional ballots to fill the remaining places, the voting being restricted to the candidates obtaining the greatest number of votes in the previous ballot, to a number not more than twice the places remaining to be filled; except that in the case of a tie between a greater number of unsuccessful candidates the first of such additional ballots shall be for the purpose of reducing the number of such candidates; provided that after the third inconclusive ballot, votes may be cast for any eligible person or member. If three such unrestricted ballots are inconclusive, the next three ballots (subject to exception in a case similar to that of the tie mentioned in the second sentence of this rule) shall be restricted to the candidates who obtained the greater number of votes in the third of the unrestricted ballots, to a number not more than twice the places remaining to be filled, and the following three ballots thereafter shall be unrestricted, and so on until all the places are filled."

Conseil, et les Etats Membres des Nations Unies qui auront recueilli le plus grand nombre de voix seront déclarés, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, admis à désigner les membres des commissions, à condition toutefois qu'ils aient obtenu la majorité requise par l'article 45.

Si le nombre d'Etats membres ayant obtenu la majorité des voix est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, on procèdera à des tours de scrutin supplémentaires, comme le prévoit l'article 45, dont la deuxième phrase est ainsi conçue :

Si le nombre de candidats recueillant une telle majorité est inférieur au nombre de candidats à élire, on procédera à des scrutins supplémentaires afin de pourvoir aux postes restants, mais le vote ne portera que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour, le nombre de candidats ne devant pas dépasser le double des postes restant à pourvoir. »

Il y a un point sur lequel l'article 45 comporte une lacune : il ne prévoit pas le cas où un nombre de candidats (Membres des Nations Unies) de plus du double des postes restant à pourvoir, ont recueilli un nombre de suffrages égal. Par exemple, s'il reste un siège à pourvoir dans une commission, il est possible que chacun des trois candidats restants recueille 6 suffrages. Dans son memorandum sur le règlement intérieur du Conseil (E/883), le Secrétaire général a souligné ce défaut du règlement intérieur actuel et il a proposé un nouveau texte plus complet qui est ainsi conçu :

« Lorsque deux ou plusieurs postes doivent être pourvus par voie d'élection en même temps et dans les mêmes conditions, les candidats qui, au premier tour, obtiennent la majorité requise sont élus. Si le nombre de candidats qui ont obtenu la majorité est inférieur au nombre des personnes ou des membres à élire, on procède à d'autres tours de scrutin afin de pourvoir les postes encore vacants, le vote ne portant que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et dont le nombre ne doit pas dépasser le double du nombre des postes restant à pourvoir; sauf que, dans le cas où un plus grand nombre de candidats se trouvent à égalité, le premier de ces nouveaux scrutins aura pour but de réduire le nombre de ces candidats; toutefois, après le troisième tour de scrutin non décisif, les membres ont le droit de voter pour toute personne ou membre éligible. Si trois tours de scrutin ont lieu selon cette dernière procédure sans donner de résultat, les trois scrutins suivants (sous réserve des exceptions prévues dans les cas analogues à celui de l'égalité de voix mentionnée dans la seconde phrase du présent article) ne portent plus que sur les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au troisième tour des scrutins libres, ces candidats ne devant pas être en nombre supérieur au double de celui des postes restant à pourvoir; les trois scrutins suivants seront libres et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus. »

With the consent of the Council, he proposed to apply that rule if the situation in question arose, since it was not wholly covered by the existing rules.

The process of election and counting votes took a considerable time, and for that reason alone it might be preferable not to attempt to hold the eight elections at one plenary meeting. There was, however, a much more important reason. Members of the Council were of course fully aware of the importance of securing a wide geographical distribution in the Commissions. Moreover, there were new Members of the United Nations, admitted since the original elections, which they would wish to consider for places. They might therefore require a better opportunity than a continuous series of eight elections would afford for the geographical balancing of the Members they wished to elect. In other words, they might wish to take stock of the position after the results of some of the elections were known.

He therefore proposed that the Council should hold a certain number of elections on the first day, none on the second, and complete the remainder on the third. Alternatively, it could divide the elections into, say, three groups, taking a certain number of Commissions on each of three consecutive days. He was inclined to think that the first arrangement might be the more convenient. Elections for the Economic and Employment, Statistical, Social, and Human Rights Commissions might be held on the first day, and two days later, elections for the Status of Women, Population, Fiscal, and Transport and Communications Commission.

He wished also to point out that although the membership of the Narcotics Commission was not due to be renewed at that time (and although there was another difference in that the members of that Commission were not individuals but States), its membership should nevertheless be taken into account in the Council's consideration of geographical distribution. That fact had been taken into account in the documents which the Secretariat had prepared to assist the Council in the elections. He would like to suggest that members should familiarize themselves with those documents before the elections were held.

The meeting rose at 6.45 p.m.

Avec le consentement du Conseil, le Président se propose, si le cas se présentait, d'appliquer cette règle puisque l'article actuel ne couvre pas entièrement une telle situation.

Les élections elles-mêmes et le dépouillement du scrutin prennent un temps assez long, et, pour cette raison, il serait peut-être préférable de ne pas essayer de procéder aux huit élections au cours d'une seule séance plénière. Mais il faut tenir compte d'une considération beaucoup plus importante. Les membres du Conseil sont, bien entendu, tout à fait conscients de l'importance d'une large répartition géographique au sein des commissions. De plus, de nouveaux Membres ont été admis dans l'Organisation des Nations Unies depuis les premières élections et le Conseil tiendra à examiner la possibilité de leur attribuer des sièges. Le Conseil voudra peut-être disposer de possibilités meilleures que celles que lui offrirait une série ininterrompue de huit élections, pour équilibrer au point de vue géographique la représentation des Etats Membres qu'il veut élire. En d'autres termes, le Conseil pourra vouloir réexaminer la situation une fois que les résultats de quelques-unes des élections seront connus.

En conséquence, le Président propose au Conseil de procéder à un certain nombre d'élections le premier jour, de ne procéder à aucune élection le lendemain, les derniers scrutins devant avoir lieu le troisième jour. Une autre solution consisterait à grouper les élections en trois catégories, par exemple, en répartissant celles des diverses commissions sur trois jours successifs. Le Président incline à croire que la première solution serait la plus commode. Les élections à la Commission des questions économiques et de l'emploi, à la Commission de statistique, à la Commission des questions sociales et à la Commission des droits de l'homme pourraient avoir lieu le premier jour, et les élections à la Commission de la condition de la femme, à la Commission de la population, à la Commission fiscale, à la Commission des transports et communications, deux jours plus tard.

Le Président tient également à signaler que dans l'examen de la répartition géographique, le Conseil fera bien de tenir compte de la composition de la Commission des stupéfiants, bien que les membres de celle-ci ne doivent pas être renouvelés à l'heure actuelle (et bien qu'il existe une autre différence entre cette Commission et les autres, du fait que les membres de la Commission des stupéfiants ne sont pas des individus mais des Etats). Dans les documents que le Secrétariat a établis pour aider le Conseil à mener à bien les élections, il a été tenu compte de ce fait. Le Président se permet d'inviter les membres à étudier ces documents avant que les élections aient lieu.

La séance est levée à 18 heures 45.